

LE DEVOIR

VOL. XCVII N° 238

LE VENDREDI 20 OCTOBRE 2006

88¢ + TAXES = 1\$

Harper remet le compteur à zéro

Rien de concret avant 2010 pour le smog et 2020 pour les GES

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le gouvernement Harper a choisi de remettre le compteur du Canada à zéro en matière de lutte contre les changements climatiques. Aucune réduction des émissions de gaz à effet de serre ne sera exigée avant au moins 15 ans, soit d'ici

la période 2020-25. Et le gouvernement prendra encore quatre ans avant de fixer les cibles à atteindre durant ces années. De plus, sur le front de la lutte contre le smog, les conservateurs vont exiger les premiers résultats tangibles uniquement «vers la fin de 2010». Une approche «inacceptable» qui a toutes les allures d'une «coquille vide» et qui vise à «gagner

du temps», ont aussitôt dénoncé avec virulence les partis d'opposition et les groupes écologistes.

Le Parti conservateur a déposé hier sa très attendue Loi canadienne sur la qualité de l'air, présentée comme «la composante maîtresse» de son plan environnemental de l'automne. La loi, qui ne verra probablement jamais le jour durant ce mandat minoritaire,

laisse encore beaucoup de zones grises et repousse à plus tard la lutte contre les gaz à effet de serre (GES) et le smog: absolument rien ou presque ne sera en place avant la fin de 2010. De plus, les objectifs canadiens du protocole de Kyoto sont officiellement

VOIR PAGE A 10: HARPER

Montréal veut réserver des voies pour le covoiturage

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Devant l'accroissement du volume d'automobiles sur l'île, la Ville de Montréal veut convaincre les automobilistes montréalais et, surtout, ceux des banlieues de prendre le virage du covoiturage. Le plan de transport présentement sur les planches à dessin à l'hôtel de ville proposera d'aménager des voies réservées sur les différentes autoroutes qui drainent les autos sur l'île et quadrillent Montréal.

La Ville pousse l'idée d'accorder des privilèges aux autobus, aux taxis et au covoiturage sur les deux principales autoroutes qui traversent l'île, soit la 20 et la 40, ainsi que sur les différents axes qui permettent de franchir les ponts (13, 15, 19 et 138, qui emprunte le pont Mercier). Un tel projet doit cependant passer par Québec, qui est responsable du réseau routier supérieur.

«Le covoiturage a longtemps été un geste strictement individuel. On a des valeurs, on choisit le covoiturage; c'est comme apporter son sac de toile à l'épicerie. Si on veut que cela marche, il faut qu'il y ait des avantages consentis, que cela devienne un coupe-file», fait valoir le responsable des transports collectifs au comité exécutif, André Lavallée, en entrevue au *Devoir*.

De telles mesures sont d'autant plus dans l'air du temps que Montréal se trouve aux prises avec un flot croissant d'automobiles, et ce que cela entraîne de conséquences négatives, comme l'augmentation du nombre de journées de smog, des accidents de la route et de l'achalandage dans les quartiers résidentiels. Chaque jour, quelque 1,3 million de véhicules franchissent les ponts reliant la banlieue à Montréal.

Ces nombreux déplacements occasionnent des problèmes de circulation de plus en plus importants. On estime que la congestion routière s'est accrue de 15 % entre 1999 et 2001. La vitesse moyenne sur les autoroutes de l'île est quant à elle passée de 60 km/h à seulement 48 km/h au cours de la même période. Les embouteillages privent l'économie québécoise

VOIR PAGE A 10: COVOITURAGE

«La solidarité passe par la lucidité»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

UN AN après la parution du manifeste Pour un Québec lucide, Lucien Bouchard est toujours aussi inquiet pour l'avenir du Québec. Il a donc renouvelé hier son appel pressant à une prise de conscience collective des défis auxquels la province fait face. Selon lui, le choix est clair: ou bien on continue de «tourner en rond dans une douce pente descendante, ou bien on prend notre essor vers les sommets où nous destinent nos attentes, nos ressources et le long courage de nos ancêtres». À lire en page A 2.

10 000 élèves anglophones optent pour l'école en français

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Il y a au Québec 10 000 élèves qui pourraient choisir de fréquenter une école anglaise, en tout respect des dispositions de la loi 101, mais qui prennent plutôt le chemin de l'école à la française. Pour remettre le grappin sur cette proportion de 10 % de leur effectif total, les commissions scolaires anglaises devraient créer des programmes «bilingues et biculturels» en plus de multiplier les partenariats avec la communauté francophone.

Ces conclusions émanent d'un rapport sur l'avenir de l'enseignement en anglais au Québec, dévoilé hier par l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ). Le conseil consultatif de l'association (composé d'une vingtaine de personnalités issues de plusieurs sphères sociales et présidé par l'avocat Alex K. Paterson) a reçu l'an dernier le mandat de jeter un regard critique sur le réseau des écoles anglaises et de proposer des pistes de solution pour le revigorer.

Dans un contexte de déclin de l'effectif scolaire, ce groupe note d'entrée de jeu que 10 000 élèves admissibles à l'enseignement en anglais tournent le dos au réseau anglais chaque année car les parents «estiment que leurs enfants ne pourront pas acquérir une excellente connaissance du français s'ils fréquentent des écoles publiques anglophones». notent les membres du conseil, qui jugent que «cette perception doit être redressée».

Depuis une dizaine d'années, entre 10 000 et 12 000 élèves lèvent ainsi le nez sur le réseau public de langue anglaise, a confirmé hier le président de l'ACSAQ, Marcus Tabachnik. «Chaque année, on fait de la publicité, mais vous savez, nos choix sont limités», a affirmé le président. «Il y a ceux qui sont admissibles et ceux qui ne le sont pas en vertu de la Charte [de la langue française]. Si nous pouvons trouver une manière de

Les parents
«estiment que
leurs enfants
ne pourront
pas acquérir
une excellente
connaissance
du français
s'ils
fréquentent
des écoles
publiques
anglophones»

VOIR PAGE A 10: ÉCOLE

Le coq du ROC



Danny Williams

Danny Williams, le premier ministre de Terre-Neuve, n'a jamais fait dans la dentelle

MANON CORNELLIER

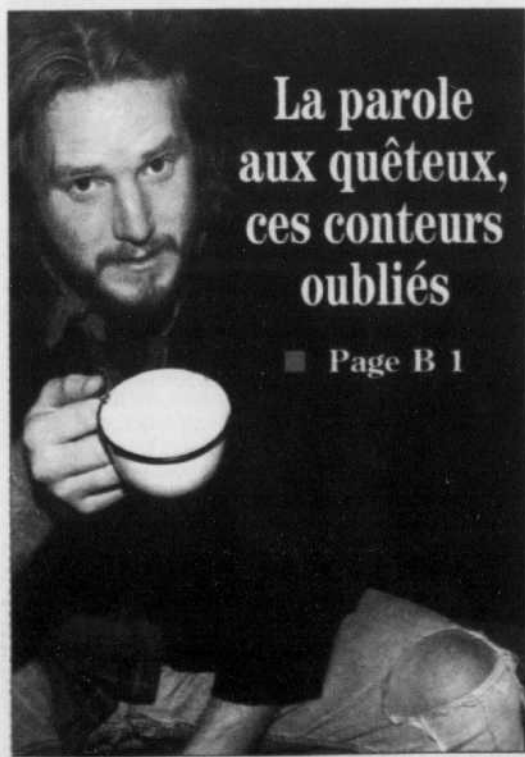
Ottawa — Si les Québécois pensent que le dossier du déséquilibre fiscal peut donner du fil à retordre aux conservateurs de Stephen Harper au Québec, que dire de celui de la péréquation à Terre-Neuve-et-Labrador? Le premier ministre terre-neuvien Danny Williams, conservateur lui-même, a en effet soutenu que ses cousins fédéraux mordraient la poussière à Terre-Neuve aux prochaines élections s'ils ne respectaient pas les promesses faites à sa province en matière de péréquation.

«Ce premier ministre [Stephen Harper] me dit, quand il vient dans ma province, dans notre ville,

VOIR PAGE A 10: COQ

La parole aux quêteux, ces conteurs oubliés

■ Page B 1



INDEX

7	78313 00068 9	Annances.....	B 6	Mondé.....	B 9
		Avis publics.....	B 4	Mots croisés.....	B 7
		Cinéma.....	B 3	Nature.....	B 8
		Décès.....	B 6	Resto.....	B 7
		Éditorial.....	A 8	Sudoku.....	B 8
		Idées.....	A 9	Télévision.....	B 3
		Météo.....	B 7	Week-end.....	B 1

Une parole subversive !



Hans Küng

Alors que le monde se réveille, Hans Küng nous parle de la religion, de la spiritualité, de la culture, de la vie.

576 pages — 79,95 \$

En librairie dès le 24 octobre

www.novalis.ca

POLITIQUE

Gaz à effet de serre

Québec devra faire son deuil des 328 millions promis par les libéraux, dit Cannon

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le ministre des Transports et lieutenant québécois de Stephen Harper, Lawrence Cannon, a été catégorique hier: le gouvernement du Québec ne touchera pas les 328 millions promis par le gouvernement Martin pour le respect du protocole de Kyoto. Mais le ministre québécois de l'Environnement, du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchar, n'a pas l'intention de baisser les bras.

De passage à Québec pour expliquer le projet de loi fédéral sur la qualité de l'air, Lawrence Cannon a indiqué qu'il fallait «tourner la page» sur les engagements pris par le gouvernement précédent à l'égard du protocole de Kyoto. Est-ce à dire que le gouvernement du Québec doit renoncer aux 328 millions promis? «C'est exactement ça», a laissé tomber M. Cannon.

A cette nouvelle rebuffade infligée par le gouvernement Harper, Claude Béchar a répliqué qu'«on ne prendra pas de non pour réponse». L'ensemble des Québécois appuie Kyoto, a-t-il fait valoir. «On a même perdu à certains niveaux un avantage économique comparatif par rapport à d'autres provinces. Alors, ce n'est pas vrai qu'on va laisser aller de l'argent ailleurs dans les prochaines années et, nous, les 328 millions, on va continuer de les réclamer, programme par programme, projet par projet, et on ne lâchera pas», a-t-il déclaré.

Le projet de loi fédéral sur la qualité de l'air a été mal reçu à Québec. «Inutile de vous dire qu'on est à la fois surpris et déçus», a dit M. Béchar. La cible de 2050 pour réduire les gaz à effet de serre lui apparaît bien lointaine. «Nous, ce qui nous intéresse, c'est 2006-2012», a-t-il dit. Le ministre a souligné que le Québec n'est pas la seule province à tenir à Kyoto. «J'ai bien hâte de voir la réaction de l'Ontario», qui a signé une entente ferme de 500 millions avec le gouvernement Martin.

En juin dernier, le gouvernement Charest a présenté son plan de réduction des GES, qui prévoit une dépense de 200 millions par année pendant six ans, ou 1,2 milliard, financée à même une redevance sur l'énergie fossile. Ce plan vise à réduire de 4,8 % les émissions de GES, soit 1,2 % de moins que l'objectif de Kyoto de 6 %. Les 328 millions réclamés au gouvernement fédéral devaient servir à combler cet écart de 1,2 %.

M. Béchar a cité l'exemple de l'investissement de 2,5 millions du gouvernement fédéral pour prolonger un quai au port de Sept-Îles. Cette somme pourrait venir en déduction des 328 millions promis compte tenu que la rénovation du quai contribuera à réduire la circulation automobile.

Le Devoir

Le PLC change d'idée

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Parti libéral adopte des positions politiques différentes selon qu'il se trouve au gouvernement ou sur les banquettes de l'opposition. Ainsi, s'ils ont contribué, lorsqu'ils détenaient le pouvoir, à la défaite de trois projets de loi interdisant le recours aux briseurs de grève, les députés libéraux fédéraux sont maintenant prêts à en appuyer un, pour ainsi dire identique.

Le Bloc québécois fait la lutte aux «scabs» depuis son arrivée à Ottawa. Contrairement au Québec, Ottawa ne dispose pas d'une loi interdisant l'embauche de travailleurs de remplacement pendant une grève ou un lock-out. Lorsqu'un conflit survient ailleurs au pays, et même au Québec dans des secteurs dits fédéraux (télécommunications), les employeurs sont libres de contourner les grévistes.

Le parti souverainiste a donc déposé 10 projets de loi privés à cet effet, dont quatre se sont rendus jusqu'au vote. Chaque fois, les bloquistes ont essuyé la défaite parce que le parti au pouvoir (conservateur la première fois, libéral les trois autres) s'est opposé à l'initiative. Les conservateurs ont toujours voté contre. Les libéraux, eux, n'ont pas de position cohérente. En 2003, ils ont presque tous voté contre le projet de loi bloquiste. En 2005, ils ont presque tous voté pour, après que le gouvernement se fut assuré que tous les ministres s'y opposeraient, garantissant sa défaite.

Le Bloc québécois revient à la charge cette année, avec un vote prévu la semaine prochaine. Cette fois, les libéraux promettent... de voter pour, y compris d'ex-ministres comme Bill Graham et Stéphane Dion. «Nous sommes plutôt favorables [au projet de loi], a reconnu M. Graham hier. Cela a bien fonctionné au Québec. C'est un projet qui est raisonnable, qui permet aussi de rectifier un problème majeur dans les négociations.»

La décision libérale pourrait être sans conséquence. Le vote ne constituant que la première étape du processus parlementaire, le gouvernement risque d'être renversé avant que le projet de loi ne reçoive la sanction royale.

Le Devoir

« La solidarité passe par la lucidité »

Un an après la parution de son manifeste, Lucien Bouchard réédite son appel pour une société responsable

Au nom des générations futures, les Québécois doivent «jeter un regard sans complaisance» sur leur réalité, soutient Lucien Bouchard, sans quoi ils sont condamnés à être à la remorque du monde développé. Un an après la parution du manifeste des lucides, l'ancien premier ministre est toujours aussi convaincu que le Québec se réfugie dans le «dénî» et tarde à comprendre que «la solidarité passe par la lucidité».

ALEXANDRE SHIELDS

Un an après la parution du manifeste *Pour un Québec lucide*, Lucien Bouchard est toujours aussi inquiet pour l'avenir du Québec. Il a donc renouvelé hier son appel pressant à une prise de conscience collective des défis auxquels la province fait face. Selon lui, le choix est clair: soit on continue de «tourner en rond dans une douce pente descendante, soit on prend notre essor vers les sommets vers lesquels nous destinent nos attentes, nos ressources et le long courage de nos ancêtres».

«Le Québec est véritablement confronté à la problématique décrite par le manifeste. L'état de situation est dressé, la photographie est prise», a-t-il soutenu après une année de débats sur la question, et les Québécois ne peuvent plus se permettre de se «réfugier dans le déni et l'immobilisme».

M. Bouchard a d'ailleurs affirmé que la société québécoise a beaucoup trop tendance à «éviter le moindre remous, [à] ne rien entreprendre sans avoir convaincu le dernier opposant [et à] se soumettre inconditionnellement à la dictature du principe de précaution». Selon lui, l'abandon du projet du CHUM à Outremont ou celui du déménagement du casino dans le sud-ouest de Montréal sont autant de «manifestations d'un inquiétant désarroi».

Il a ainsi dit souhaiter que les jeunes de la génération montante «résisteront à un tel désarroi et à une société qui fait du surplace». En l'état actuel des choses, M. Bouchard avertit également que «la génération qui viendra après nous [devra affronter] l'héritage empoisonné d'une dette de 118 milliards de dollars».

Il faut donc rapidement, selon l'ancien premier ministre, amener le Québec à «regarder ce qu'il refuse de voir» sans attendre «l'électrochoc de la crise» qui guette la province en raison du choc démographique à venir et de sa perte de compétitivité dans un contexte de mondialisation économique. Bref, après avoir dressé l'état de la situation, «il faut qu'on se réveille», a-t-il affirmé lors de son allocution, prononcée en clôture du colloque «Notre avenir: un dialogue public», qui se tenait hier à l'université McGill afin de marquer l'anniversaire de la publication du manifeste des «lucides».

Pour parvenir à sortir la province du marasme que perçoivent les lucides, M. Bouchard a fait valoir hier qu'il fallait «ouvrir le chantier du Québec» pour se lancer dans «des projets structurants». Il a notamment cité comme exemples les barrages de la Baie-James, mais aussi l'Expo 67. «Ce que j'ai connu, c'est un Québec qui construisait. À l'époque, on admirait les politiciens qui construisaient le Québec dont on hériterait, a-t-il témoigné. Il faudrait pouvoir faire la même chose» pour la génération à venir. Il a ajouté avoir confiance en la classe politique actuelle pour instaurer des changements salutaires.

Le porte-étendard des lucides a d'ailleurs interpellé hier les intellectuels et le milieu de l'éducation, «qui ont joué un rôle primordial dans la Révolution tranquille». Le bouillonnement culturel et intellectuel qui a marqué cette époque, «on ne le sent pas aujourd'hui», a-t-il déploré en conférence de presse.

Les syndicats doivent également faire partie de «la démarche globale», selon lui, pour autant qu'ils acceptent de s'adapter à la réalité des marchés mondialisés, faisant référence à la compétition féroce des éco-

nomies asiatiques. Réitérant que les citoyens d'ici travaillaient moins qu'aux États-Unis ou en Ontario, il a estimé que le «régime désincitatif» qui fait que les Québécois travaillent moins devait être revu.

Lucides contre solidaires

L'ancien premier ministre a du coup décoché quelques flèches en direction des solidaires, des gens qui pensent, selon lui, détenir «l'apanage de la compassion». «Aucune vision d'avenir n'est possible si on ne commence pas à regarder en face la réalité d'aujourd'hui, a-t-il lancé d'entrée de jeu. L'optimisme, ce n'est pas de regarder la réalité avec des lunettes roses, pour voir tomber la pluie en couleur. C'est oser faire le point et jeter un regard sans complaisance sur nous-mêmes. En termes crus, c'est se regarder dans le miroir plutôt que de se contempler le nombril.»

M. Bouchard a aussi estimé que le débat qui a cours depuis un an entre lucides et solidaires a été caractérisé par la «rectitude morale où le bon rôle ne [leur] était pas réservé». Il a soutenu que son groupe a été littéralement «cantonné dans l'égoïsme comptable» par ceux qui se réclament de la «générosité compatissante». Il a même repris le terme «solidaire» à son compte, estimant que «la solidarité passe par la lucidité».

Il a refusé en outre l'étiquette de «droite», qui n'aurait semble-t-il servi qu'à «démoniser l'interlocuteur» dans l'actuel débat sur l'avenir de la province. Lucien Bouchard a du même souffle demandé si l'on devait considérer René Lévesque comme à droite parce qu'il a dû prendre des mesures budgétaires difficiles et imposer des conditions de travail aux salariés de l'État, en 1981, suscitant l'opprobre syndical.

Par ailleurs, l'ancien chef péquiste a refusé d'entrer dans le débat constitutionnel, se contentant de dire que les défis auxquels est confrontée la société québécoise demeuraient les mêmes peu importe que le Québec reste à l'intérieur du Canada ou en sorte.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le plan d'aide à la forêt plaira davantage aux travailleurs qu'à l'industrie

JOCELYNE RICHER

Québec — Tout indique que l'industrie forestière restera sur sa faim en prenant connaissance de la solution annoncée aujourd'hui par le gouvernement Charest pour résorber la crise majeure qui frappe ce secteur, car elle n'obtiendra pas la baisse massive du coût de la fibre qu'elle revendique depuis des mois à grands cris.

Par contre, les travailleurs âgés de 55 à 64 ans mis à pied au cours des dernières semaines à la suite des fermetures d'usines devraient y trouver leur compte et obtenir l'assurance de toucher un revenu décent jusqu'à leur retraite s'ils ne trouvent pas un emploi.

C'est ce qui ressort des informations glanées de plusieurs sources gouvernementales hier par la Presse canadienne, à la veille de l'annonce du plan global d'aide au secteur forestier qui sera faite à l'Université du Québec à Trois-Rivières par le premier ministre Jean Charest, entouré de quatre de ses ministres: Raymond Bachand (Développement économique), Pierre Corbeil (Ressources naturelles), Michelle Courchesne (Emploi et Solidarité sociale) et Julie Boulet, ministre responsable de la Mauricie.

L'industrie espérait que Québec lui assurerait que le prix du mètre cube de fibre lui reviendrait à 10 \$ moins cher que maintenant, une exigence jugée complètement «irresponsable» par Québec, qui joue de prudence, voulant à tout prix éviter d'avoir l'air de subventionner son industrie.

Comme l'a rappelé à maintes reprises le premier ministre Charest, le gouvernement tient surtout à ne pas mettre en péril les ententes commerciales avec les États-Unis, particulièrement celle signée récemment sur le bois d'œuvre.

Aussi, l'approche retenue par Québec pour aider

cette industrie à traverser la crise consistera plutôt à viser la survie à long terme, en mettant l'accent sur une nécessaire restructuration du secteur plutôt que sur des mesures financières à court terme.

Le gouvernement va agir «dans le respect des lois commerciales internationales», a soutenu M. Charest hier en Chambre, en réponse à une question du chef de l'opposition officielle, André Boisclair.

L'aide prévue s'appuiera sur deux axes: des prêts aux entreprises et des mesures de gestion forestière.

Le programme de garanties de prêts de 425 millions de dollars annoncé en mars sera bonifié et assoupli pour qu'un plus grand nombre d'entreprises y aient accès. Investissement Québec leur offrira donc des garanties de prêts, des prêts avec redevances ou encore des prêts remboursables.

Québec dégagera par ailleurs plusieurs millions de dollars pour le financement de la construction des chemins forestiers, ce qui soulagera d'autant l'industrie.

L'impact de ces mesures sur les coûts de production pourra varier beaucoup d'une entreprise à l'autre. Il sera donc difficile de dire jusqu'à quel point elles permettront aux entreprises en difficulté de retrouver le chemin de la rentabilité.

L'issue de la crise, fait-on valoir au gouvernement, passera obligatoirement par une restructuration de l'industrie, qui débouchera vers de nouveaux marchés. De nombreuses scieries d'une même région, par exemple, devront regrouper leurs activités pour survivre.

Québec verra donc dans son plan à proposer diverses mesures aptes à faciliter la fusion et le regroupement d'entreprises.

Mais le gouvernement «ne remplacera pas les banques. Il faut que les entreprises aillent se chercher des capitaux privés. On ne remplacera pas les capitaux

privés», indique une source proche du dossier.

Dans le même esprit, l'aide financière déjà prévue aux municipalités mono-industrielles — qui ne vivent que de la forêt — en vue de diversifier leur économie sera substantiellement augmentée, de sorte qu'un plus grand nombre de villes et de villages y auront accès.

Par ailleurs, contrairement au programme fédéral annoncé mardi, qui se limite à des mesures de reclassement, le plan de Québec comportera deux volets: le reclassement des travailleurs et le soutien du revenu.

Par exemple, plusieurs dizaines de millions de dollars seront mis de côté pour offrir aux travailleurs âgés de 55 ans et plus un «pont» financier jusqu'à leur retraite.

Québec veut ainsi tenir compte du fait qu'il est loin d'être facile pour ces travailleurs âgés, qui vivent souvent dans une ville mono-industrielle, de retrouver du travail.

Les travailleurs mis à pied, jeunes et vieux, pourront se prévaloir d'une série de mesures de reclassement (cours et formation) susceptibles de les aider à retourner le plus tôt possible sur le marché du travail.

D'avril 2005 à octobre 2006, pas moins de 3000 emplois ont disparu au Québec, à la suite de la fermeture de 36 usines, selon les calculs du Conseil de l'industrie forestière.

Pendant la même période, 4144 travailleurs ont été mis en disponibilité, pour des périodes plus ou moins longues, en raison de fermetures temporaires.

Au cours des dernières semaines, le premier ministre Charest a dit à maintes reprises que sa priorité consistait à aider «les travailleurs et leurs familles».

Presse canadienne

Ce soir 19 h Dernière édition

Les points chauds de la semaine avec Michel C. Auger et Yves Boisvert.

Sur la sellette : Richard Desjardins



telequebec.tv

LES ACTUALITÉS

Une bête de sexe!

Une exposition montre la vie homosexuelle chez les girafes, les pingouins et autres animaux

PAULINE GRAVEL

Contre nature, l'homosexualité? Une nouvelle exposition au musée d'histoire naturelle d'Oslo, en Norvège, nous convainc du contraire en soulignant qu'il s'agit d'un phénomène très courant dans le monde animal.

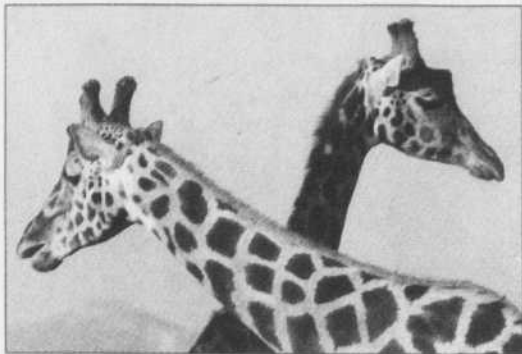
Des photos, pornographiques pourrait-on dire, attestent de la fréquence de ce type de comportement au sein du règne animal. En effet, elles donnent à voir une girafe mâle montant un autre mâle, des singes stimulant d'autres congénères du même sexe ou deux baleines mâles tout émuouillées se frottant l'une sur l'autre.

Les commentaires de l'exposition nous apprennent que dans certaines colonies de pingouins, un couple sur dix est composé de partenaires du même sexe. Parfois, ce sont carrément tous les membres de l'espèce qui sont bisexuels, comme c'est le cas chez les bonobos, des chimpanzés nains.

Intitulée *Against Nature?*, l'exposition précise que l'homosexualité a été observée chez environ 1500 espèces animales et qu'elle a été très bien documentée chez 500 d'entre elles. Qui plus est, dans bien des cas, elle ne s'exprime pas seulement lors de rapports sexuels occasionnels mais sous forme d'associations durables qui peuvent parfois durer toute la vie.

Comme chez les humains, le sexe chez les animaux est souvent une histoire de plaisir qui ne vise pas toujours la procréation, et ce, tant chez les animaux du même sexe que chez ceux de sexe opposé.

Bien que l'homosexualité semble contredire les impératifs de l'évolution, les scientifiques qui ont travaillé à l'exposition soutiennent que ce comportement ne fait aucun mal et peut même contribuer à la survie de l'espèce dans certaines circonstances. Par exemple, un couple d'oiseaux mâles peut couvrir les



YANNIS BEHRAKIS REUTERS

Comme chez les humains, le sexe chez les animaux est souvent une histoire de plaisir.

œufs qu'une femelle lui a donnés. Et dans le cas particulier des flamants, les deux mâles auront l'emprise sur un territoire beaucoup plus grand qu'un couple traditionnel de sexe opposé, ce qui permettra à un plus grand nombre d'oisillons de se développer et d'arriver à maturité.

À l'exception de quelques critiques incendiaires au moment de lancer le projet d'exposition, celle-ci est très bien accueillie par le public, ont affirmé les conservateurs, qui n'ont pas caché qu'un thème comme celui-là n'aurait pas pu faire l'objet d'une exposition par le passé en raison du tabou qui pesait sur lui. Or, justement, un des buts avoués du musée est de battre en brèche l'argument décrivant le comportement homosexuel comme «un crime contre la nature», encore trop souvent brandi.

Le Devoir

EN BREF

Fournier fait pression sur Ottawa

Le gouvernement fédéral doit hausser rapidement les transferts fédéraux destinés à l'enseignement supérieur, et ce, «pour la compétitivité de la société québécoise». Le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, qui s'est adressé hier midi aux membres de la Fédération des cégeps, a tenu à rappeler au gouvernement fédéral que la situation financière était pressante dans les établissements d'enseignement supérieur. Le Québec, comme d'autres provinces, demande depuis des années une hausse des transferts fédéraux destinés à l'éducation. «Ce réinvestissement doit se faire le plus rapidement possible. Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'avenir et pour la compétitivité de la société

québécoise», a plaidé le ministre Fournier. Il a rappelé que son gouvernement s'était récemment engagé à verser 80 millions sur trois ans aux cégeps, dont 30 millions dès la présente année scolaire. Cette somme n'a toutefois pas encore été remise aux cégeps, qui attendent qu'en soit décidée la répartition. Il a admis que ces 80 millions sont insuffisants pour répondre à la totalité des besoins des cégeps. Le gouvernement québécois et le milieu de l'éducation «souhaitent un réinvestissement fédéral récurrent, stable, prévisible et substantiel», a prévenu le ministre Fournier. Alors que l'industrie forestière du Québec traverse une crise qui a entraîné des milliers de mises à pied, le ministre Fournier a souligné que les bouleversements que subissent plusieurs régions ressources engendrent des besoins de recyclage de la main-d'œuvre touchée. — PC

Un enfant sur deux en centre jeunesse souffre de troubles de santé mentale

L'utilisation des psychotropes est en hausse constante depuis 30 ans

Une étude inédite montre que 45 % des jeunes pris en charge par les centres jeunesse de la province souffrent de troubles de santé mentale. Cette situation relance les discussions autour des prescriptions de psychotropes et, surtout, du suivi qui doit être fait pour s'assurer que chaque pilule prise soit efficace.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

On connaissait le problème mais pas son ampleur: c'est tout près de la moitié des enfants hébergés en centre jeunesse au Québec qui souffrent d'un problème de santé mentale, indiquent les résultats préliminaires d'une étude du ministère de la Santé et des Services sociaux qui sera dévoilée prochainement.

«C'est un problème très important, au cœur de nos préoccupations», reconnaît le directeur général de l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), Jean-Pierre Hotte. Le ministère n'a pas encore complété une étude très attendue qui doit broser un portrait précis des problèmes de santé mentale des jeunes pris en charge par les centres jeunesse (CJ), mais on connaît depuis

hier une première conclusion: celle-ci établit à 45 % le taux de jeunes hébergés qui ont reçu un diagnostic ou une impression diagnostique de trouble de santé mentale. Une table ronde est d'ailleurs organisée sur le sujet ce matin au congrès «Au-delà des frontières: notre attachement aux enfants et aux familles», qui réunit depuis mercredi et jusqu'à ce soir 1500 participants de 38 pays.

Les répercussions de ce problème sont particulièrement graves en ce qui concerne l'usage à la hausse des psychotropes chez les jeunes traités, ce que certains appellent la «camisole de force chimique». En 2004, une étude du chercheur Denis Lafortune révélait qu'entre 15,6 % (régions urbaines) et 42 % (régions éloignées) des jeunes âgés de 6 à 18 ans en CJ sont traités avec des psychotropes. C'est moins qu'aux États-Unis mais bien plus qu'en Europe. «La progression est constante depuis 30 ans et l'usage triple tous les dix ans», rappelait mercredi M. Lafortune, de l'École de criminologie de la faculté de pharmacie de l'Université de Montréal. Plus de 40 % de ces jeunes prennent de deux à six médicaments à la fois.

Ces statistiques impressionnent au premier abord. Mais elles sont peut-être tout à fait justifiées, avertissent MM. Lafortune et Lambert. «L'important, à ce stade, c'est de s'assurer que les jeunes prennent bien cette médication, affirme le premier. Ce n'est pas tant sur le taux qu'il faut travailler que sur la mise en place d'un dispositif pour accompagner ces jeunes.» Et ce dispositif n'existe pas, a-t-il affirmé.

Yves Lambert est bien placé pour comprendre cette situation: il est le seul médecin québécois qui travaille à temps plein pour un centre jeunesse, celui de la Montérégie. Ailleurs, les CJ ont plusieurs médecins qui se partagent la tâche selon leur disponibilité respective. Ainsi, le suivi des patients qui prennent des médicaments est assez difficile à faire, note-t-on.

«Le fait d'être toujours là aide

beaucoup, croit le Dr Lambert. Ça permet de prendre en charge certains qui tomberaient autrement entre les mailles du filet.» Mais cela permet aussi d'assurer un soutien plus efficace auprès des intervenants responsables des jeunes. «Ce ne sont pas des spécialistes de la santé. C'est normal. Il faut donc travailler la relation médecin-intervenant, s'assurer que le médecin sait bien ce qu'il faut surveiller comme effets secondaires, par exemple. Quand le jeune ne répond pas comme il le devrait aux psychotropes à cause d'un mauvais diagnostic ou d'un mauvais dosage, il faut pouvoir le réévaluer rapidement. Et c'est quand même plus facile quand c'est fait par la même personne, d'une manière régulière.»

Le suivi des jeunes patients manque de rigueur

La porte-parole de l'ACJQ est d'accord. «On ne veut pas voir nos jeunes toujours à l'urgence pour être traités de crise en crise, dit Judith Laurier. On lui prescrit quelque chose, et à la prochaine... Il faut qu'ils soient suivis d'une manière plus rigoureuse que ce qui est fait présentement.»

Les médecins pourraient jouer un rôle plus important, croit Yves Lambert. «Mais il ne faut pas espérer voir un médecin exclusif dans chaque centre. Il faut vraiment y croire pour le faire. Ce n'est pas payant du tout. La clientèle vulnérable des jeunes n'est pas valorisée dans le système actuel, et encore moins depuis les dernières négociations avec le gouvernement, dénonce-t-il. Présentement, le grand-père de 90 ans qui fait de l'alzheimer est plus payant que le jeune qui a un trouble de comportement sévère. La clientèle jeunesse n'est jamais une priorité: on voit pourtant que les besoins sont là, et ils sont très importants.»

Le Devoir

La référence des parents... et des enfants

en collaboration avec option consommateurs

Plus de 300 jouets

Protégez-Vous

La référence des consommateurs : www.pv.qc.ca

GUIDE ANNUEL JOUETS 2007

EN PRIME 24 PAGES Plus de 200 livres pour les 0 à 17 ans La sélection de Communication-jeunesse

Le Magazine Protégez-Vous Les Éditions Protégez-Vous

En kiosque dès samedi www.pv.qc.ca

L'enfance, pas la violence.



FONDATION MARIE-VINCENT

www.marievincent.org

LES ACTUALITÉS

Courses de chevaux

PariPlus inquiète le milieu de la santé publique

KATHLEEN LÈVESQUE

Cinq directions de santé publique préparent un avis commun sur les impacts du nouveau concept d'hippodromes qui seront bientôt couplés aux salons de jeu de Loto-Québec. Mais avant même que l'avis ne soit rendu public, on s'inquiète de l'incitation à miser davantage faite auprès des parieurs.

Depuis le 8 octobre, les amateurs de courses de chevaux peuvent adhérer gratuitement à un programme de récompenses appelé PariPlus, instauré par le nouveau propriétaire des quatre hippodromes du Québec, la société Attractions hippiques. Le principe en est simple: plus le parieur joue, plus il accumule des points, dont il peut se servir pour parier de nouveau.

«Peut-être qu'on assiste au premier impact collatéral de la cession des hippodromes au privé, c'est-à-dire une certaine perte de contrôle sur la sécurité des joueurs», a affirmé hier au Devoir Elisabeth Papineau, chercheuse à l'Institut national de santé publique.

Mme Papineau pilote l'étude de la Santé publique. Les directions concernées correspondent aux territoires où seront installés les futurs salons de jeu de Loto-Québec, pour la plupart juxtaposés aux hippodromes. Il s'agit des directions de santé publique de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais, des Laurentides, de la Mauricie-Centre-du-Québec et de Laval.

«Les directions de santé publique ont été alertées par le dossier du Casino de Montréal. Il a été bien documenté que l'implantation d'offre de jeu dans des quartiers défavorisés peut vraiment être nuisible», a expliqué Mme Papineau.

Les quatre salons de jeu qui verront le jour (à Québec, à Trois-Rivières, à Mont-Tremblant et sur la couronne nord de Montréal) offriront tout un éventail d'appareils de loterie vidéo (ALV) qui auront été retirés des bars et brasseries à



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

PariPlus vise à fidéliser la clientèle de parieurs des hippodromes.

travers la province. Pour Loto-Québec, la concentration des ALV apparaît comme une façon de réduire l'accessibilité du jeu tout en luttant contre le jeu pathologique puisqu'il s'agit de «sites contrôlés».

Mais voilà, ce discours sur le jeu responsable est en contradiction avec le lancement du programme PariPlus, qui vise à accroître la participation de la clientèle. Les gros joueurs, ceux qui parient au moins 5000 \$ par mois, auront des points bonus supplémentaires. «La fidélisation est une pratique très courante, mais on la retrouve dans une situation de concurrence avec des produits non dangereux. Dans le cadre des paris, des précautions s'imposeraient puisqu'on fait face à quelque chose qui peut causer des problèmes de santé publique», a rappelé Elisabeth Papineau.

La critique péquiste en matière de jeu, la députée de Rimouski, Solange Charest, s'est dite estomaquée par la «désinvolture du gouvernement». Le cabinet du ministre des Finances, Michel Audet, responsable politique de ce dossier, ne voit pas de matière à

s'indigner, d'autant plus que la gestion des hippodromes relève maintenant du secteur privé.

«C'est à croire que l'argent n'a pas d'odeur et qu'on ferme les yeux sous prétexte que c'est dans un programme de promotion marketing. C'est indéfendable. Ce programme est le moyen le plus sûr de rendre les joueurs de plus en plus dépendants», a soutenu Mme Charest.

«Le gouvernement a une responsabilité envers la population. Il s'est débarrassé d'un dossier très litigieux qui coûtait très cher. Grâce aux salons de jeu qui appartiennent à Loto-Québec, on va maintenir artificiellement l'industrie des courses de chevaux qui périclite», a ajouté la députée.

Du côté de Loto-Québec, on souligne que la société d'État n'a pas de droit de regard sur les initiatives commerciales d'Attractions hippiques.

La sortie de l'avis de la Santé publique est prévue en décembre prochain ou au plus tard au début de 2007.

Le Devoir

Sécurité à Kanesatake

Québec réclame cinq millions d'Ottawa

BRIAN MYLES

Ottawa devrait payer la moitié des dix millions de dollars dépensés par la Sûreté du Québec (SQ) pour patrouiller le territoire mohawk de Kanesatake, selon le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis.

La SQ débourse en moyenne 650 000 \$ par mois pour assurer la sécurité de Kanesatake depuis l'expiration, en novembre 2005, de l'entente tripartite sur la police mohawk entre Québec, Ottawa et le conseil de bande de Kanesatake. En l'absence des peacekeepers, la SQ patrouille seule le territoire mohawk. De novembre 2005 à ce jour, la facture s'élève à une dizaine de millions de dollars.

Le ministre Dupuis demandera sous peu à son homologue fédéral, Stockwell Day, d'assumer la moitié des coûts, soit cinq millions. M. Dupuis a par ailleurs

l'intention de ramener les peacekeepers à Kanesatake dans les plus brefs délais. Une quinzaine de rencontres en ce sens ont eu lieu entre des représentants de Québec, d'Ottawa et du conseil de bande. La police mohawk a été chassée du territoire en même temps que l'ex-grand chef James Gabriel, en janvier 2004, après une opération ratée des peacekeepers contre les éléments criminels du territoire mohawk.

Le nouveau conseil de bande, dirigé par Steven Bonspille, est cependant déchiré sur la question. Les six chefs élus sont toujours de fidèles partisans de James Gabriel. M. Bonspille est certes le grand chef élu, mais il est mis en échec par l'opposition. Le ministre Dupuis tente de rallier les deux factions à l'idée de créer un nouveau corps de police autochtone indépendant du pouvoir politique.

Le Devoir

La cour invalide des mandats de perquisition au domicile d'une journaliste

JIM BRONSKILL
JIM BROWN

Ottawa — Un tribunal ontarien a invalidé hier les mandats qui ont permis à la Gendarmerie royale du Canada de fouiller le domicile d'une journaliste du *Ottawa Citizen*, Juliet O'Neill, en janvier 2004.

Le 8 novembre 2003, Mme O'Neill avait publié un article basé sur un rapport secret de la GRC faisant état de l'entraînement de Maher Arar en Afghanistan. Les policiers fédéraux voulaient savoir comment elle avait obtenu cette information.

Le jugement d'hier invalide trois sections de la Loi sur la protection de l'information, qui a été adoptée après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Les sections en question s'inspiraient d'une autre loi, la Loi sur les secrets officiels, qui était depuis longtemps décriée comme archaïque et mal conçue.

Dans son jugement, la juge Lynn Ratushny, de la Cour supérieure de l'Ontario, affirme que ces mesures sont inconstitutionnelles tant elles sont vagues et larges. Elle estime aussi qu'elles contreviennent au droit à la justice fondamentale garanti par la Charte des droits et libertés et qu'elles violent le droit constitutionnel à la liberté de presse.

«Elles n'ont pas été bien conçues [pour atteindre leur objectif] [...] Elles sont arbitraires et injustes, et elles utilisent la menace de punitions criminelles pour restreindre la liberté d'expression, incluant la liberté de presse», écrit la juge Ratushny.

Mme Ratushny a aussi condamné la GRC pour avoir, selon elle, abusé de l'acte judiciaire en menaçant Mme O'Neill de poursuites civiles, quand le but réel de leur enquête était d'identifier un mouchard potentiel au sein de leurs propres rangs. Elle a ordonné que tous les biens saisis au domicile de Mme O'Neill, en vertu de mandats maintenant invalidés, lui soient rendus.

L'avocat de Mme O'Neill, David Paciocco, affirme que cette décision est une victoire d'envergure pour la liberté de presse au Canada. La journaliste, elle, déclarait s'être «presque évanouie» quand elle a pris connaissance du jugement.

Pour sa part, le ministre fédéral de la Justice, Vic Toews, qui avait critiqué les lois en question avant que son parti ne prenne le pouvoir, a refusé de commenter la décision avant d'en avoir pris connaissance, ou d'indiquer si le gouvernement entendait porter le jugement en appel.

Presse canadienne

Une partie des milieux humides est cartographiée

Si la politique sur les milieux humides, promise par le gouvernement Charest pour l'automne 2005, se fait encore attendre, le premier véritable jalon d'une protection concrète, soit l'identification des milieux à protéger, devient disponible pour les planificateurs municipaux et gouvernementaux.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Québec et la société Canards Illimités ont divulgué hier les trois premiers plans régionaux de conservation des milieux humides, une cartographie qui vise à éviter à partir d'aujourd'hui que des fonctionnaires, des consultants ou des promoteurs ne mettent les pieds dans ces écosystèmes protégés par la loi.

Les trois premières régions cartographiées par Canards Illimités en vertu d'un contrat de 150 000 \$ du gouvernement sont la Montérégie (moins Longueuil), le Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches. Il ressort de ce premier inventaire des milieux humides de plus d'un hectare (100 mètres sur 100) que ceux-ci occupent désormais une place dérisoire dans ces territoires, soit 3,4 % en Montérégie, 2,9 % dans Chaudière-Appalaches et 7,3 % dans le Centre-du-Québec.

Pour Bernard Filion, coordonnateur de l'organisme de conservation, «la future politique de protection des milieux humides devrait protéger tout ce qui reste de milieux humides parce qu'il en reste trop peu et qu'ils jouent un rôle trop important. La parole est maintenant au politique, et ça presse. Si les forêts sont le poumon de la planète, les milieux humides en sont les reins. Ils sont comme la santé: on en réalise la valeur quand on l'a perdue».

Il a cependant été impossible de parler hier au ministre du Développement durable, de l'Environ-

nement et des Parcs (MDDEP), Claude Béchard, pour savoir quand il entend publier la politique gouvernementale de protection des milieux humides et quelles règles il entend proposer à court terme pour éviter l'émission de permis ou d'autorisations dans les milieux humides désormais clairement identifiés. Le ministre n'a pas rappelé *Le Devoir*.

Avec les 300 000 \$ accordés par Québec pour ce projet d'identification et de cartographie des milieux humides des différentes régions administratives du Québec, six régions auront été traitées le 31 mars, a expliqué Bernard Filion, soit, en plus des trois dévoilées hier, les Laurentides, Lanaudière et l'Estrie. En somme, il s'agit de tout le sud du Québec sauf le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et en particulier les rives nord et sud. Dans ces secteurs, certaines villes comme Longueuil et Laval ont réalisé leurs propres inventaires, mais ceux-ci ne sont pas accessibles sur Internet, comme le sera celui de tout le sud du Québec d'ici quelques mois. Ces villes ne veulent pas que leur travail soit repris et standardisé, puis offert gratuitement aux citoyens pour un contrôle généralisé, ce qui coûterait moins cher parce qu'elles ont déjà fait une importante cueillette de données.

La Communauté métropolitaine de Québec a non seulement moins de réticences à protéger son patrimoine de milieux humides, elle a aussi poussé l'exercice beaucoup plus loin afin de neutraliser les sévères pressions qui s'exercent sur son territoire. Elle a ainsi demandé à Canards Illimités d'identifier et de cartographier ses milieux humides à une échelle de 0,3 km sur 0,3.

Les cartes de chaque région, disponibles sur www.canardsillimitees.ca, sont accompagnées de bilans statistiques très précis.

Le Devoir

ÉLECTIONS SANTÉ 2006

PARTICIPEZ AU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

APPUYEZ VOS REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS ET VOTEZ!

Le 23 octobre est jour d'élection pour les candidates et candidats aux postes de représentants de la population au sein des conseils d'administration des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Les élections auront lieu de midi à 20 heures dans tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Consultez la liste des candidates et candidats pour chacun des établissements de votre région à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/elections.

Santé et Services sociaux
Québec

Avec la participation des Agences de la Santé et des Services sociaux

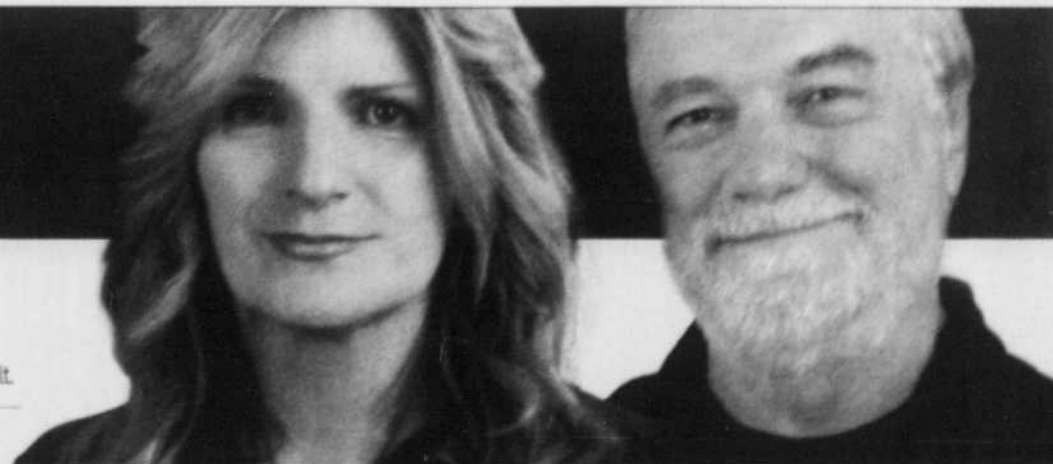
www.msss.gouv.qc.ca/elections

Ce soir 19 h 30 Il va y avoir du sport

Donne-t-on la citoyenneté canadienne trop facilement ?
Avec Julius Grey, Guillaume Rousseau, William Sloan et Frédéric Tétu.

Énergie éolienne : miracle ou mirage ?
Avec Jean-Thomas Bernard, Jean-Marc Carpentier, Louis-Gilles Francoeur et Steven Guilbeault.

Invité : Michel Dumont



telequebec.tv

TORONTO

LES COTES
TORONTO NEW YORK

12060,62 12011,73

1 \$ canadien à New York

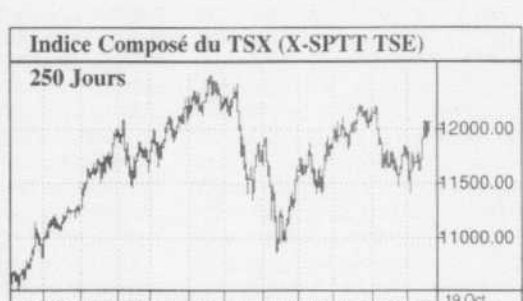
LES DEVISES

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères

exprimée en dollars canadiens			
Afrique du Sud (rand)	0,1578	Israël (shekel)	0,2744
Arabie saoudite (riyal)	0,3154	Jamaïque (dollar)	0,0189
Argentine (peso)	0,37569	Japon (yen)	0,009780
Australie (dollar)	0,8896	Liban (livre)	0,000780
Bahamas (dollar)	1,1549	Malaisie (ringgit)	0,3273
Barbade (dollar)	0,5938	Maroc (dirham)	0,1374
Bermudes (dollar)	1,1549	Mexique (peso)	0,1181
Brsil (real)	0,5481	Nouvelle-Zélande (dollar)	0,7364
Carabbes (dollar)	0,4451	Pérou (sol)	0,0610
Chili (peso)	0,00222	Philippines (peso)	0,3234
Chine (renminbi)	0,1490	Pologne (zloty)	0,3792
Colombie (peso)	0,000499	Rép. dominicaine (peso)	0,0359
Corée (won)	0,00223	Rép. tchèque (couronne)	0,1620
Costa Rica (colón)	0,001227	Royaume-Uni (livre)	0,2184
Égypte (livre)	0,2041	Russie (rouble)	0,0435
États-Unis (dollar)	1,1280	Singapour (dollar)	0,7397
Europe (euro)	1,4244	Suède (couronne)	0,1596
Haïti (gourde)	0,0305	Suisse (franc)	0,8246
Hong Kong (dollar)	0,1507	Taïwan (dollar)	0,035264
Hongrie (forint)	0,00559	Thaïlande (baht)	0,0314
Inde (roupie)	0,02582	Tunisie (dinar)	0,8745
Indonésie (roupie)	0,000129	Venezuela (bolivar)	0,00065

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Standard & Poors TSX	222364	12060.62	+94.62	0.8%
Canadian Smallcap	72481	710.62	+8.90	1.3%
Canadian MidCap	39912	813.90	+6.72	0.8%
60 Index	109970	686.68	+4.61	0.7%
60 Capped Index	109970	759.33	+5.10	0.7%
Cdn Consumer Discretionary	6916	109.20	-0.39	-0.4%
Cdn Consumer Staples	3377	183.75	-0.50	-0.3%
Cdn Div Metals & Mining	21318	581.89	+1.14	0.2%
Cdn Energy	46395	319.42	+5.55	1.8%
Cdn Financials	16479	196.22	+0.76	0.4%
Cdn Gold	32820	288.88	-8.99	-3.2%
Cdn Health Care	5869	47.30	+0.25	0.5%
Cdn IT	31922	30.16	-0.45	-1.5%
Cdn Industrials	24386	96.37	+0.08	0.1%
Cdn Materials	66787	230.60	+3.31	1.5%
Cdn Real estate	4576	227.05	+2.21	1.0%
Cdn Telecom Services	9566	94.14	-0.26	-0.3%
Cdn Utilities	14323	202.14	-0.25	-0.1%

S&P CDNX	53211	2453.41	+22.98	0.9
----------	-------	---------	--------	-----

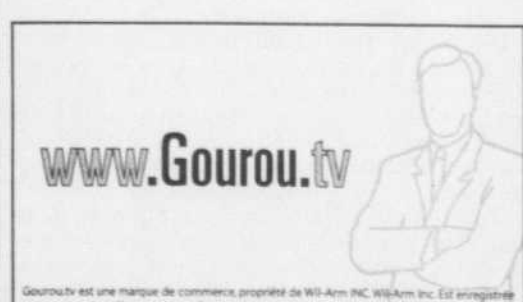
Le Marché Américain				
30 Industrielles	260150	12011.73	+19.05	0.2
20 Transports	45240	4677.48	+72.21	1.6
15 Services publics	19158	444.89	+2.08	0.5
65 Dow Jones Composé	324549	4057.07	+26.58	0.7
Composite NYSE	*	8700.81	+37.27	0.4
Indice AMEX	*	1933.08	+16.21	0.8
S&P 500	*	1366.96	+1.00	0.1
NASDAQ	*	2340.94	+3.79	0.2

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
------------	-----------------	--------------	-------------	---------------	--------------	-------------

BOMBARDIER INC B	18075	3.81	3.70	3.79	+0.05	-0.1
NOTEL NETWORKS	17360	2.50	2.46	2.50	-0.01	-0.4
EQUINOX MINERALS	16187	1.86	1.75	1.80	+0.07	0.4
IVANHOE MINES LTD	8811	10.10	9.50	9.97	+0.21	2.2
CAMPBELL RES INC	8372	0.09	0.08	0.08		
BEMA GOLD CP	6402	5.01	4.86	4.89	+0.06	1.2
ROY NARCEA GOLD	6334	2.92	2.74	2.90	+0.16	5.3
ROYAL BANK OF CDA	5494	48.71	48.27	48.70	+0.17	0.4
ATI TECHNO INC	5487	23.75	22.52	22.74	+1.58	-6.9
CGI GROUP INC A	5332	8.00	7.80	7.90	+0.18	2.3

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
------------	-----------------	--------------	-------------	---------------	--------------	-------------

ACTIVE CONTROL	8177	0.17	0.14	0.17	+0.03	24.0
PLEXMAR RES INC	4440	0.72	0.64	0.70	+0.03	24.0
STERLING RES LTD	2952	2.06	1.90	1.99	+0.05	2.0
SIMBERI PETERING CP	2338	0.19	0.17	0.18	+0.01	2.0
ODYSSEY MTRN CP	2013	0.13	0.10	0.13	+0.03	30.0
CROMONTE RES INC	1830	0.88	0.57	0.82	+0.24	30.0
IDA BRAS EXPLD	1800	1.00	0.91	0.97	+0.04	4.0
UNITED PROTECTION	1607	0.12	0.09	0.10	+0.01	11.0
PACIFIC STRATUS	1604	4.50	4.00	4.25	+0.25	8.0
GRAVITY WEST MNG	1373	0.06	0.05	0.06	-0.01	-14.0



en tant que conseiller en valeurs d'exercice ressortit auprès de l'Autorité Financière du Québec.

19 octobre 2006	Fermeture	Variation journalière	Variation journalière (%)	Variation depuis le 1 ^{er} janvier
-----------------	-----------	--------------------------	------------------------------	--

IQ-30	1172.27	3.94	0.34%	5.28%
IQ-120	1227.50	3.27	0.27%	6.04%



 Zentec

Un initiative du Département
de finance de l'Université de

Shelburne et de l'IREC.

Indice - Québec © (16 h 10) www.lq30-lq150.org[illegible][illegible]

ÉCONOMIE

Grincements de dents à la SAQ

FRANÇOIS DESJARDINS

La situation s'améliore, mais les Leaux houleuses sur lesquelles navigue la SAQ depuis la longue grève de l'hiver 2005 avaient à ce point ébranlé le moral des gérants de succursales que ceux-ci ont carrément signifié à la direction cet été leur « mécontentement global face au manque de considération de la part de l'employeur ».

Selon un document affiché sur le site Internet de l'Association des directeurs de succursales (ADDS), une tournée des régions au printemps a permis de récolter les principales doléances. Tant du côté de la Société des alcools que du côté des gérants, on indique ces jours-ci que la haute direction s'est depuis montrée plus réceptive aux préoccupations des gérants, de même qu'à celles des employés en général.

Les conclusions de la tournée ne laissent aucun doute quant au climat qui régnait au printemps parmi les 370 directeurs de succursales. Selon le document, parmi les doléances figuraient une « impression à l'effet que la direction cherche à taire la critique ou empêcher les directeurs de manifester leur inconfort », des problèmes de communication avec la direction, des « dossiers qui traînent en longueur », une « perception très nette d'un manque de reconnaissance de la contribution des directeurs » et une « incohérence avec le message que l'on doit utiliser avec nos employés ».

On reprochait aussi à la direction de la SAQ de ne pas appliquer la même rigueur à sa planification que celle exigée des gérants de magasins. Le document faisant état des conclusions, rendu public au mois d'août, mentionne toutefois que, « selon certains, cette pression sur les gestionnaires de succursales » était en voie de s'alléger.

Il faut comprendre, dit le président de l'ADDS, Michel Mathieu, que la SAQ émergeait alors d'une

« période difficile ». Il y a eu la grève des 3800 employés de magasins à l'hiver 2005, forçant les gérants à resserrer les rangs dans une ambiance de conflit. Il y a eu le scandale des prix des vins européens, à l'hiver et au printemps 2006. En plus de ces deux épreuves s'est ajoutée la méfiance face à la décision de la SAQ de suspendre deux employés syndiqués qui avaient envoyé des lettres dans les médias pour critiquer la direction au mois de février 2006.

« Depuis ce temps-là, on sent une meilleure écoute de la part de la direction », dit M. Mathieu. Et il y a aussi la mise en place de processus pour valider ce que vivent les directeurs et l'ensemble des employés. Car au moment du sondage, rappelle M. Mathieu, le creux dans le moral affectait aussi les employés sur le plancher des magasins et ailleurs. « C'était le paroxysme de la crise médiatique. La direction avait peut-être d'autres priorités que ce qui se passait dans le réseau ».

La SAQ mène présentement un sondage confidentiel à l'échelle de son effectif intitulé *Comment ça va?*. Selon la porte-parole de la SAQ, Linda Bouchard, la société d'État montre une volonté de dialogue. « Il y a de l'échange, de l'écoute, dit-elle. Il y a eu la grève, qui a altéré les activités courantes, et les négociations des prix au début de l'année. Alors là, on est revenus aux ressources humaines pour voir comment on pouvait améliorer ça ».

L'ADDS a indiqué qu'elle se réunirait dorénavant de façon régulière au cours de l'année 2006-07 avec le vice-président des ressources humaines, Philippe Duval. A cette table formelle siégeront aussi deux directeurs des ventes.

Les déboires de la SAQ dans le dossier des vins européens a entraîné une enquête du vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, lequel n'a toujours pas déposé son rapport.

Le Devoir

Fin de la publication sur papier du TV Guide

L'imprimeur Transcontinental a annoncé hier la fin de la publication sur papier du TV Guide, qui deviendra un magazine Internet. Le dernier numéro papier sera celui du 25 novembre, qui fera la transition vers une publication électronique, a fait savoir Transcontinental Media.

Le site gratuit www.tvguide.ca comportera des grilles plus détaillées et des mises à jour plus fréquentes, a soutenu l'entreprise. L'édition en ligne tirera ses revenus de la publicité et de la vente de ses grilles à d'autres publica-

tions, a expliqué un porte-parole de Transcontinental.

L'imprimeur a acquis le magazine en 2000 de Telemedia, qui le publiait depuis 1976. Le TV Guide canadien n'a pas de liens avec l'édition américaine, fondée en 1953 et publiée par Gemstar-TV Guide International, propriété du groupe de presse de Rupert Murdoch.

Le tirage du TV Guide canadien était de 244 000 exemplaires au 30 juin.

Presse canadienne

EN BREF

Les visiteurs étaient moins nombreux au Canada

Ottawa — En août, le nombre de visiteurs venus de l'étranger s'est tassé de 0,5 % comparé à juillet, signalait hier Statistique Canada, et celui des Canadiens voyageant hors frontières progressait de 0,1 %. Les touristes étrangers chutaient en outre de 7,5 % depuis août 2005, et les Canadiens sortant du pays étaient 4,4 % plus nombreux en écart annuel. Au départ des États-Unis, en août, les visiteurs sont venus en baisse de 0,9 % par rapport au mois précédent. En provenance de tous les autres pays, les voyageurs formaient un contingent plus gros de 2,3 % en écart mensuel. Quant aux voyageurs canadiens, le groupe parti aux États-Unis augmentait de 0,3 % d'un mois à l'autre tandis que, vers les autres pays, il se repliait de 1,2 %. — PC

Garda embauche 200 nouveaux agents de sécurité

Corporation de sécurité Garda World a annoncé hier l'embauche de 200 nouveaux agents de sécurité dans la région de Montréal. Les personnes intéressées sont invitées à rencontrer le personnel des ressources humaines de l'entreprise au cours d'une journée portes ouvertes le samedi 21 octobre, à ses bureaux de la rue Barré, à Montréal. Garda World est spécialisée dans les services de sécurité, le transport

de valeurs, la vérification pré-emploi, les enquêtes et les services-conseils. Elle compte près de 20 000 employés en Amérique du Nord ainsi qu'en Europe. — PC

Quebecor World signe un contrat avec Pages Jaunes

Quebecor World et le Groupe Pages Jaunes ont annoncé hier la signature d'un contrat d'impression d'annuaires à long terme d'une valeur de plus de 1 milliard. Cette entente, arrivant à terme en 2020, prolonge des contrats existants dans l'ensemble du pays et augmente les volumes fabriqués par Quebecor World, ont précisé les deux partenaires. — PC

Addenda Capital accroît son dividende

Le gestionnaire financier Addenda Capital a fait part, hier, d'un bénéfice net de 4,4 millions (37 ¢ l'action) au troisième trimestre, en hausse sur celui de 4 millions (34 ¢ l'action) obtenu au 30 septembre 2005. Les actifs sous gestion atteignaient 27,4 milliards au dernier trimestre, comparé à 25,9 milliards au bilan des trois mois achevés le 30 juin. L'apport d'une nouvelle clientèle institutionnelle et les placements à revenu fixe ont contribué à cette évolution positive, explique la direction de l'entreprise. Par ailleurs, Addenda a décidé de bonifier le dividende trimestriel versé pour chaque action ordinaire, le haussant de 1 ¢ à 32 ¢ et payable le 1^{er} février prochain. — PC

L'examen de la transaction entre Rite Aid et Jean Coutu est prolongé

Les autorités américaines de la concurrence ont demandé à la chaîne de pharmacies Rite Aid de lui fournir plus de détails sur son projet d'acquisition des magasins de Jean Coutu aux États-Unis. Cette requête aura pour effet de prolonger de 30 jours la période d'attente prévue par la législation dans le cas de telles transactions.

Dans un communiqué, les deux entreprises ont indiqué qu'elles entendaient « rapidement donner suite » à la demande des autorités américaines. Elles prévoient toujours pouvoir clore la transaction au début du mois de mars.

Le coût d'acquisition des 1858 établissements Brooks et Eckerd qu'exploite Jean Coutu aux États-Unis a été fixé à 3,4 milliards \$US. La compagnie québécoise deviendra le principal actionnaire de Rite Aid, avec 32 % de son capital.

Selon un analyste qui a refusé d'être cité, la requête de la Commission fédérale du commerce ne met pas la vente en péril. À son avis, les parties en sont à régler les détails et à identifier les établissements qui devront être vendus. L'observateur s'attend à ce qu'environ 250 magasins soient sélectionnés.

D'après lui, la réponse finale des autorités de la concurrence



LARRY DOWNING REUTERS

Le coût d'acquisition des 1858 établissements Brooks et Eckerd qu'exploite Jean Coutu aux États-Unis a été fixé à 3,4 milliards \$US.

pourrait être rendue publique dès novembre.

La transaction est aussi conditionnelle à son approbation par les actionnaires de Rite Aid. La chaîne de pharmacies a déjà déclaré qu'elle avait absolument besoin de l'apport de Brooks et Eckerd pour

affronter efficacement ses concurrents CVS et Walgreen.

De son côté, Jean Coutu entend se concentrer sur le marché canadien où il espère accélérer son expansion.

Au premier trimestre, l'entreprise québécoise a enregistré une per-

te nette de 108,8 millions \$US, ou 42 ¢US par action, comparativement à un bénéfice net de 11,1 millions, ou 4 ¢US par action, pour le trimestre correspondant de l'exercice financier précédent.

Presse canadienne

Michaud contre Gesca: Power Corporation dépose une requête extraordinaire

GÉRARD BÉRUBÉ

Power Corporation a déposé une nouvelle requête dans sa démarche juridique visant à empêcher Yves Michaud d'avoir accès aux états financiers de Gesca. Invoquant la jurisprudence, la portée de la demande de M. Michaud et le préjudice pourrait subir sa filiale propriétaire des médias tels *La Presse* et *Le Soleil*, Power souhaite que l'étude du dossier tombe sous le regard d'un seul juge compétent en la matière.

Yves Michaud trouve la nouvelle salve de Power Corporation démesurée. « Ma requête est pourtant simple. Elle est d'une simplicité évangélique », a-t-il déclaré. Le président du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MEDAC) réclame, à titre d'actionnaire de Power, l'accès aux états financiers de la filiale Gesca, détenue en propriété exclusive. « Je procède comme la loi me le permet. Eux, ils contestent cette loi. Ils disent même que Gesca est infinitésimale, qu'elle n'a pas d'influence sur les résultats d'ensemble. Mais ils en font tout un plat ».

Dans sa démarche, Yves Michaud s'en remet à l'alinéa 2 de l'article 157 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, qui reconnaît le droit des actionnaires de consulter, sur demande, les états financiers de chacune des filiales d'une société et « de chaque personne morale dont



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Yves Michaud

les comptes sont consolidés dans ses propres états financiers ».

Chez Power, on se réfère au même article, alinéa 3, qui permet à la société visée de présenter, dans les délais prescrits, une requête demandant au tribunal d'interdire un tel examen, si elle « est convaincue qu'il serait préjudiciable à la société ou à une filiale ».

Power a porté une première fois la cause devant les tribunaux, le 18 mai dernier. Elle est revenue à la charge hier en déposant une requête pour une gestion particulière de l'instance, souhaitant que le tout soit examiné sous l'œil d'un seul juge.

Dans l'argumentaire, on évoque le caractère exceptionnel de la démarche de M. Michaud. « Le présent dossier constitue, à notre connaissance, la première

instance où la cour canadienne sera appelée à rendre un jugement interprétant les droits et obligations respectifs d'une société publique et d'un actionnaire dans le contexte d'une demande formulée en vertu de l'article 157 (2) », peut-on lire dans le document.

La requérante rappelle à la cour qu'elle est invitée à élaborer, « à notre connaissance pour la première fois au Canada », les critères d'analyse et d'appréciation d'une telle demande. Et que la portée du jugement éventuel aura « une incidence importante sur les affaires et l'organisation d'autres sociétés publiques d'incorporation fédérale ».

Anticipant un contexte procédural aux multiples débats, susceptibles de générer autant de jugements interlocutoires risquant d'être incompatibles, voire contradictoires, les procureurs de Power estiment que « ces objections de principe [...] ne peuvent être décidées par des juges différents qui n'auront pas acquis une connaissance complète des procédures du présent dossier ». Ce faisant, « Power Corporation soumet qu'en raison de la nature et de la complexité du présent dossier, cette honorable cour devra ordonner une gestion particulière de la présente instance ».

Le délai d'inscription de la cause initiale avait été reporté du 14 novembre au 26 janvier. Avec sa requête d'hier, Power soutient que ce nouveau délai ne pourra être respecté.

Le Devoir

Presse canadienne

CONGÉDIÉ INJUSTEMENT ?

NE SIGNEZ RIEN AVANT DE CONSULTER

Vous pourriez regagner votre respect, votre dignité, une indemnité pour la perte de salaire et avantages, une indemnité additionnelle pour la perte de votre emploi.

Offrez-vous une consultation. Ça vaut mieux.

JEAN-GUY MICHAUD, CRIA

L'expertise par l'expérience, depuis 1964

Montréal (514) 940-6477 Québec (418) 657-2628

Site web : <http://www.jeanguymichaudcria.ca>

Renald LEGENDRE

DICTIONNAIRE ACTUEL DE L'ÉDUCATION

Dernière édition d'un ouvrage international

En vente dans toutes les librairies

Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

1584 pages - 69,95 \$

GUÉRIN, éditeur idéal (514) 842-3481

Tirages des résultats du: 2006-10-18									
649					435				
06	18	25	41	compt.	07	14	15	22	compt.
34	45	49			23	31	36		
GAGNANTS					GAGNANTS				
6/6	2	1 961 038,00 \$	6/6	0	1 000 000,00 \$				
5/6+	0	280 148,20 \$	5/6+	0	50 000,00 \$				
5/6	126	1 836,70 \$	5/6	20	500,00 \$				
4/6	5 124	71,60 \$	4/6	1 132	50,00 \$				
3/6	112 473	10,00 \$	3/6	18 940	5,00 \$				
2/6+	70 093	5,00 \$	Ventes totales		442 320,50 \$				
Ventes totales: 13 504 974 \$					Extra 6647585*				
Prochain gros lot (approx.): 4 000 000 \$					500 000 \$				
					*Microprintée dans les deux sens				
					GROS LOT DE 500 000 \$				

En cas de départ après cette date et la date officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ÉDITORIAL

Le parti du marché

Le projet de loi sur la qualité de l'air a finalement été présenté hier par la ministre fédérale de l'Environnement, Rona Ambrose. Comme prévu, ce projet confirme l'intention des conservateurs de renier la signature du Canada au bas du protocole de Kyoto au profit d'un modèle de laisser-faire calqué sur celui du gouvernement américain actuel.

Le premier ministre Stephen Harper nous avait prévenus: la loi présentée par son gouvernement ne s'attaquera pas en priorité à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'origine du réchauffement de la planète, mais à toutes les formes de pollution atmosphérique à la fois. Cette approche «globale», croit-on, devrait faire oublier les objectifs de Kyoto puisque c'est le smog, et non la fonte des glaciers, qui nuit le plus à la qualité de vie des Canadiens.

De toute façon, selon «le nouveau gouvernement du Canada», il était devenu impossible d'atteindre la cible de réduction de 6 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2012. Les coupables, ce sont les libéraux, qui n'ont pas agi à temps. Au contraire, les conservateurs, eux, passeront à l'action grâce à un plan réaliste. Et être réaliste, pour M. Harper, cela implique de fixer des objectifs à long terme. À très long terme, en fait: 45 ans! Et de miser d'abord et avant tout sur les technologies de demain pour résoudre le problème sans nuire à la croissance économique.

Un gouvernement conservateur incitera donc les entreprises à investir dans ces nouvelles technologies et, pour ce faire, il leur laissera du temps. Beaucoup de temps, puisque aucun objectif ne pourra être mesuré avant au moins 15 à 20 ans. Entre-temps, après 2010, de nouvelles normes entreront progressivement en vigueur, une fois toutes les consultations terminées avec l'industrie et les provinces.

Dans le cas de l'industrie de l'auto, le gouvernement utilisera l'objectif de réduction volontaire adopté l'an dernier par les constructeurs comme assise pour fixer les cibles ultérieures. Lesquelles? On n'en sait rien. D'autres engins de transport seront aussi touchés, par exemple les VTT et les motos, ainsi que certains autres produits de consommation courante comme les lave-vaisselle, qui ne consomment pas d'essence, heureusement!, mais qui prennent trop d'énergie.

Cela étant, tout le monde se réjouira de l'adoption éventuelle de nouvelles normes en matière de protection de la qualité de l'air. Mais pourquoi attendre si longtemps et pourquoi tuer Kyoto? Par ailleurs, on ne peut qu'être surpris du nombre de références aux normes américaines comme objectifs à poursuivre pour tout et pour rien. Des moteurs d'auto aux contenus en particules chimiques polluantes des produits de nettoyage et de soins personnels en passant par les VTT, les peintures et les trains, le critère de référence absolu est toujours le même: la norme fédérale américaine. Jamais a-t-on vu un gouvernement canadien avoir recours de façon aussi systématique aux seules règles américaines pour établir ses propres normes nationales. Quel aveu de retard et quel à-platventrisme! Plusieurs États américains et d'autres pays du monde ont adopté des mesures innovatrices en matière d'environnement; pourquoi ne pas s'en inspirer au lieu de viser le plus petit commun dénominateur commercial?

Ce projet de loi qu'on dit conçu pour améliorer la qualité de l'air mettra tellement de temps avant de livrer ses premiers fruits qu'il équivaut à laisser le marché et la concurrence étrangère imposer de force les règles du jeu au lieu de voir venir les coups. N'est-ce pas le pire service à rendre à notre économie? Et pendant combien de temps les autres signataires de Kyoto permettront-ils au Canada de se défilier de la sorte?

Voilà une autre magnifique démonstration de ce que ce gouvernement qui s'est fait élire avec un programme modéré nous réserve si, d'aventure, il obtient un mandat majoritaire à la Chambre des communes.

j-rsansfacon@ledevoir.com

Désolant retour

Dans deux jours, les Bulgares vont voter. Si on croit les sondages, le gouvernement socialiste sortant risque fort d'être mis en ballottage par une formation baptisée Ataka. Jusque-là, il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Sauf que le programme de ce parti puise abondamment dans la part d'ombre du nationalisme. Il est ouvertement contre les Roms, franchement antitour et clairement antisémite.

Les conquêtes qu'il a d'ores et déjà accomplies mettent en lumière l'émergence d'un phénomène d'autant plus inquiétant qu'il n'est pas exclusif à la Bulgarie. En Pologne et en Slovaquie, on le sait, les populistes, les démagogues, partagent le pouvoir avec les fascistes en costume trois pièces. En République tchèque, en Lituanie, en Hongrie et ailleurs dans la nouvelle Europe, pour reprendre l'expression du secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, les nostalgiques des partis bruns des années 30, qui vouaient la démocratie aux gémonies, sont devenus incontournables. En un mot, ils tiennent la dragée haute aux formations qui ont dirigé ces pays depuis la chute du mur de Berlin.

La naissance ou plutôt la renaissance de ce courant découle essentiellement de deux faits qu'on pourrait résumer ainsi: Bruxelles et corruption. Bruxelles? Dans les mois qui ont suivi l'implosion de l'Union soviétique, les anciens satellites ont tous caressé le rêve suivant: rejoindre l'Union européenne au plus vite. Pour ce faire, ils ont imposé une médecine de cheval à la sphère économique, en plus de trancher à la hache tout ce qui relevait de près ou de loin de la sécurité sociale.

Cette politique a produit son lot d'inégalités, que les nationalistes ont exploitées en aiguissant bien évidemment la mentalité d'assiégé. En clair, à la masse des laissés-pour-compte que les politiques employées avaient produites, les tenants de la pureté de la race et de l'intégrisme catholique tenaient ce discours: après avoir été dirigés de Moscou, voilà que nous le serons de Bruxelles. Cette formule a en grande partie fait leur succès.

Qui plus est, la plupart des présidents et des premiers ministres qui ont dirigé ces nations se sont distingués par leur parfaite maîtrise des réseaux de corruption. Ils s'en sont mis plein les poches sans jamais être inquiétés. Tout naturellement, les nationalistes ont capitalisé là-dessus en promettant une moralisation aussi large que profonde des mœurs, pas seulement politiques mais aussi sociales.

Certains observateurs disent que ce phénomène ne doit pas être dramatisé. Étrange. En effet, on ne peut que constater ceci: en Europe de l'Ouest également, le duo infernal que composent le populisme et l'extrême droite a fait des gains au cours des dernières années. Chose certaine, ce qui fut tabou pendant une cinquantaine d'années ne l'est plus du tout. À moins d'être un crédule ou un incroyablement optimiste, ce retour du brun est très inquiétant.

Le projet de loi sur la qualité de l'air a finalement été présenté hier par la ministre fédérale de l'Environnement, Rona Ambrose. Comme prévu, ce projet confirme l'intention des conservateurs de renier la signature du Canada au bas du protocole de Kyoto au profit d'un modèle de laisser-faire calqué sur celui du gouvernement américain actuel.

Le projet de loi sur la qualité de l'air a finalement été présenté hier par la ministre fédérale de l'Environnement, Rona Ambrose. Comme prévu, ce projet confirme l'intention des conservateurs de renier la signature du Canada au bas du protocole de Kyoto au profit d'un modèle de laisser-faire calqué sur celui du gouvernement américain actuel.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

INAUGURATION DE LA STATUE DE ROBERT BOURASSA...



LETTRES

Un choix de société?

Lucien Bouchard nous apprenait lundi que les Québécois travaillent moins que leurs voisins immédiats. Un tollé et l'inévitable explication ont suivi: c'est un choix de société que nous avons fait au Québec. Un choix de société... Cette expression me fait sursauter chaque fois que je l'entends. C'est probablement l'explication rêvée pour notre sublime «spécificité québécoise». Il me semble que cette expression devrait signifier qu'avant l'adoption d'un projet de loi, les citoyens ont été renseignés, consultés et sondés. Est-ce bien ce qui se passe?

Quand on s'étonne du coût énorme et démesuré de certains choix, de certaines façons de faire au Québec, les politiciens et les chefs syndicaux répondent candidement: «C'est un choix de société.» Le choix de qui? La loi sur la petite enfance avec ses garderies coûteuses, les congés scolaires, la pauvreté des programmes d'études, des choix de société? Le gel des frais de scolarité à l'université, le gel des tarifs d'électricité, l'assurance médicaments, la fusion des villes, des choix de société? Vivre au-dessus de ses moyens, être les Canadiens les plus taxés au pays, laisser aux générations suivantes une dette énorme, des choix de société? Laissez-moi en douter. Cessons une fois pour toutes de nous gaver de ces beaux refrains qui sonnent faux.

Jeanne-Mance St-Louis
Gatineau, le 18 octobre 2006

Bouchard l'alarmiste

S'il y a quelque chose qui manque dans l'analyse de Lucien Bouchard, c'est sûrement de la lumière. Ce qu'il dit est vrai, mais ce n'est pas toute la vérité. Ça l'est tellement peu qu'il arrive à semer le doute lui-même. De plus, son acharnement à faire porter le blâme sur les travailleurs frôle l'indécence. Pas un seul mot sur la piètre gestion des finances publiques par nos élus.

Qu'y a-t-il de plus contrariant pour le Québec? Sa dette accumulée ou l'effritement de sa capacité à faire les bons choix? Le manque de ressources financières ou le gaspillage des deniers publics? La qualité douteuse de nos élus ou les mauvais choix des électeurs? On pourrait remplir des pages à propos des erreurs, de l'inaction et de la démagogie de nos politiciens.

Selon M. Bouchard, les travailleurs du Québec ne se font pas assez fouetter. Qui sont ces abuseurs? Les fonctionnaires fédéraux, provinciaux, municipaux? Les chômeurs? Les salariés à 8 \$ l'heure? La majorité silencieuse, pour laquelle deux salaires sont nécessaires afin de joindre les deux bouts? Les travailleurs autonomes? Les chefs d'entreprise?

Si nous sommes à la fois les plus taxés en Amérique et les plus mal pris, nos élus et nos gestionnaires ont sûrement quelque chose à expliquer.

Raymond Turenne
Prévost, le 17 octobre 2006

Immobilisme ou mobilisation sociale?

Dans son stimulant article du 16 octobre, Michel Venne jette un regard éclairant en affirmant que «les transports en commun sont la voie de l'avenir, non seulement pour améliorer le transport des personnes, et ainsi réduire la congestion routière quotidienne, mais aussi comme levier de développement économique, de revitalisation urbaine et d'amélioration de la qualité de vie». Ma foi, voilà un beau projet collectif en cette ère de supposés immobilismes! Rafraîchissant, ce point de vue constructif. À défaut de couler le béton dans des projets comme le casino ou la centrale thermique du Suroît, pourquoi, en effet, ne pas le couler dans un projet collectif comme les transports publics? Depuis des années, le réseau routier montréalais se gonfle d'un apport démesuré de véhicules (40 000 automobiles supplémentaires s'ajoutent chaque année dans les rues montréalaises, déjà fort encombrées) qui ne fait qu'aggraver le problème de cohabitation entre tous les utilisateurs des voies publiques. Ainsi, contre l'immobilisme prôné par un «petit groupe de petites gens» qui fréquente les chambres de commerce et autres petits amis, nous devons nous mobiliser en grand nombre lorsque des projets de société sont socialement et économiquement rentables pour le bien-être de tous. Il en va de notre avenir collectif.

Gaëtan Fontaine
Montréal, le 17 octobre 2006

LIBRE OPINION

Un ouvrage nuisible

NICOLE ANNE CLOUTIER
Psychologue

Mon témoignage est celui d'une psychologue clinicienne, membre de l'Ordre des psychologues du Québec depuis 1978, qui reçoit quotidiennement dans son cabinet des patients souffrant entre autres d'anxiété et de dépression.

J'affirme que le livre de David Servan-Schreiber, *Guérir le stress, l'anxiété et la dépression sans médicaments ni psychanalyse*, est un ouvrage extrêmement dangereux et nuisible pour tous les gens qui souffrent d'anxiété et de dépression, et ils sont nombreux. Je laisse à d'autres le soin de dénoncer les énormes investissements financiers ayant servi à la promotion de ce livre, à la vente d'oméga-3, et les conflits d'intérêts qui en découlent pour l'auteur, médecin et spécialiste.

Nuisible et dangereux pour les personnes souffrant d'anxiété ou de dépression, voire les deux à la fois, qui se sentent encore plus coupables, si cela est possible, d'être atteints de cette maladie socialement honteuse, de devoir prendre des antidépresseurs et autres médicaments, d'avoir à consulter, à demander de l'aide spécialisée en psychologie clinique pour survivre et ne pas se suicider. Ces patients ont infiniment besoin du soutien, du respect et de la compréhension de leur entourage immédiat et agrandi.

Nouvel opprobre

L'opprobre social envers les maladies de l'âme me rappelle celui que devaient vivre les malades atteints du cancer dans les années 60 et ceux du sida dans les années 90, pour ne citer que deux exemples. Curieusement, il est à remarquer que l'exclusion cesse ou diminue lorsqu'on commence à trouver des médicaments ou des traitements pour ces maladies. Mais voilà, les maux de l'âme résistent encore à n'être traités qu'en tant qu'appendices uniquement corporels ou matériels. Curieux!

Nuisible et dangereux aussi pour le grand public, qui ne pourra plus exercer auprès des gouvernements les mêmes pressions afin que des soins minimaux adéquats soient offerts aux citoyens atteints d'anxiété, de dépression et de toutes les maladies liées au stress. En effet, je pense que la publication de ce livre et, surtout, du message lancé sur sa jaquette à enlèvement toute force au pouvoir citoyen au chapitre de la compréhension, de l'acceptation et de l'appui à ces malades.

J'accuse David Servan-Schreiber et son éditeur d'attentat idéologique contre les patients atteints d'anxiété et de dépression, essentiellement à cause du texte sur la jaquette de ce livre, texte qui prétend que la guérison de l'anxiété et de la dépression peut se faire sans médicaments, sans aide clinique spécialisée en psychologie et sans l'aide d'un psychologue (ou, en France, d'un psychanalyste).

À mon avis, diffuser cette idée, c'est mettre en danger la vie des gens qui souffrent de ces maladies et c'est faire régresser de 100 ans l'acceptation et la compréhension de la douleur psychologique, de la souffrance de l'âme et du lien intime entre le corps et l'esprit, ce que les recherches sur le stress ont amplement démontré et ce que la réalité actuelle, celle de l'augmentation croissante des maladies liées au psycho-somatique, au stress, à l'anxiété et à l'angoisse, nous met sous le nez.

C'est donc du déni de la souffrance réelle et intolérable de personnes atteintes d'anxiété et de dépression qu'il est question ici, et je ne fais pas ce témoignage de gaieté de cœur compte tenu des impérialismes idéologiques et financiers actuellement en jeu pour que nos gouvernements, tant au Québec qu'à Ottawa, accordent d'importants budgets à la recherche sur le rôle des oméga-3 au chapitre de la prévention des maladies comme l'anxiété et la dépression et également comme «médicaments» admissibles et remboursés par la Régie de l'assurance médicaments du Québec.

La carte soleil de la Régie de la santé et des

services sociaux ne permet pas aux citoyens du Québec de recevoir gratuitement les soins de psychologues pour les problèmes de stress et pour soigner les maladies psycho-physiologiques liées à ce stress et aux changements nécessaires impliquant la guérison de ces maladies.

La «prévention» n'a jamais fait partie des priorités d'aucun gouvernement, ici ou ailleurs, car la prévention ne se mesure pas, ne se quantifie pas et se vend difficilement en période électorale. L'absorption d'oméga-3, elle, pourra être mesurée, contrairement aux vies sauvées du suicide ou de maladies graves par un patient qui aurait consulté un spécialiste de la médecine de l'âme (du latin *psyche*), un psychologue. [...]

Le seul pays qui reconnaît à part entière la médecine psychologique dans son système, en accordant entre autres aux psychologues la possibilité de prescrire des médicaments anxiolytiques ou antidépresseurs, sont les États-Unis. Partout ailleurs dans le monde, la médecine psychologique n'existe pas, ou par la bande. Je ne fais pas ici l'apologie des États-Unis, mais il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Qu'est-ce à dire? Selon moi, que toutes les personnes qui ont été sauvées ou qui ont sensiblement amélioré leur santé et leur qualité de vie personnelle, de couple, familiale et au travail et qui ont consulté un psychologue compétent lèvent la main. Un débat de société avec ça, peut-être? On manque de médecins et il y a plus de 10 000 psychologues formés et spécialisés pour répondre à la demande d'une société en mal de vivre.

Pour en finir avec le livre de David Servan-Schreiber, c'est un ouvrage somme toute assez insignifiant, sans grand contenu, sinon des choses dites et redites au Québec dans tous les livres de psychologie populaire publiés depuis 40 ans, et même ennuyeux. Si son auteur n'avait pas fait partie de la grande dynastie des Servan-Schreiber en France, ce livre, j'en suis persuadée, n'aurait jamais été publié. [...]



Serge Truffaut

IDÉES

Finances publiques sous haute tension

LUC GODBOUT

Professeur, Chaire de recherche en fiscalité
et en finances publiques, faculté d'administration,
Université de Sherbrooke*

ans un contexte où le choc démographique est inévitable, aura des effets négatifs sur les revenus autonomes du Québec et générera des pressions à la hausse sur ses dépenses, il est facile d'anticiper une détérioration imminente des finances publiques québécoises. [...]

Revenus de retraite,
revenus de travail

Comme on peut s'en douter, une population plus vieille implique que moins de gens travaillent. En conservant les revenus de travail actuellement gagnés par groupe d'âge et en appliquant la pyramide des âges de 2031, il y aurait eu 9,1 milliards de dollars de moins en revenu de travail à imposer au Québec. Avec la pyramide de 2051, la diminution des revenus de travail imposés au Québec aurait été de 17 milliards de dollars.

A contrario, une population plus vieille implique un plus grand nombre de retraités. Ainsi, en conservant les revenus des régimes privés de retraite nets des cotisations actuellement gagnés et en leur appliquant encore une fois la pyramide des âges de 2031, il y aurait eu, en 2004, 9,3 milliards de dollars de plus en revenus de retraite à imposer au Québec. Avec la pyramide de 2051, l'augmentation des revenus de retraite nets des cotisations aurait été de 11 milliards de dollars.

En appliquant la pyramide des âges future à la structure des revenus de travail et de retraite, l'augmentation des revenus de retraite semble compenser totalement la diminution des revenus de travail de 2011, de 2021 et de 2031. Pour 2041 et 2051, l'augmentation des revenus de retraite ne compense que partiellement la diminution des revenus de travail.

Ainsi, malgré le stock imposant amassé par les contribuables dans leurs régimes d'épargne retraite, qui constituera de toute évidence une source future de revenus pour les gouvernements, il ne compenserait pas complètement la diminution des revenus de travail.

De plus, il faut savoir que le rendement de l'impôt varie selon l'âge des contribuables. Selon les statistiques fiscales de 2003, le taux moyen d'imposition au Québec des contribuables âgés de 20 à 64 ans est significativement supérieur au taux d'imposition des contribuables de 65 ans et plus. Ainsi, non seulement l'augmentation des revenus de retraite ne compense pas complètement la diminution des revenus de travail selon les années choisies, mais les recettes fiscales qu'elles génèrent sont plus faibles.

Quoi qu'il en soit, en appliquant les taux d'imposition sur les revenus de travail et de retraite, on constate un léger manque à gagner de moins de 300 millions de dollars avec la pyramide des âges de 2031 et de moins d'un milliard de dollars avec la pyramide de 2051. Même si ces sommes sont certes élevées, ce manque à gagner demeure gérable. Ce n'est donc pas vraiment du côté de l'impôt sur le revenu que le problème du vieillissement de la population se pose.

De grosses dépenses

Du côté des dépenses, les résultats sont moins encourageants. [...] Pour les dépenses de santé, le ratio de dépendance plus élevé envers les personnes âgées implique que les dépenses en santé par habitant augmenteront. Pour cela, il faut savoir qu'en 2003, selon les données de l'Institut canadien d'information sur la santé, les dépenses moyennes en santé ont été près de trois fois plus élevées pour le groupe



LARRY DOWNING REUTERS

des 65-74 ans (5485 \$) que pour le groupe des 45-64 ans (1888 \$). Pour les personnes âgées de 85 ans et plus, elles ont été huit fois plus élevées (17 100 \$).

Incontestablement, le vieillissement de la population a un lien direct avec les coûts de la santé. Évidemment, il y aura une demande accrue de services à domicile et de soins de longue durée.

On note aussi une croissance anticipée de la demande de certains services médicaux. À cet égard, le vieillissement de la population ferait par exemple augmenter de 161 % la demande de services pour la gériatrie si on compare 2051 à 2004. [...]

Le
vieillessement
de la
population
crée tout
un défi pour
équilibrer
les revenus
et les
dépenses

Avec la structure de dépenses de 2004 et la pyramide des âges de 2031, le budget de la santé se serait élevé à 31,9 milliards de dollars au lieu de 20,1 milliards. Les 11,8 milliards de plus en dépenses de santé représentent une hausse de 58,7 %, entièrement liée aux perspectives démographiques. En appliquant la pyramide des âges de 2051 à la structure de dépenses de 2004, la hausse serait encore plus marquée avec 16 milliards de plus.

[Toutefois,] la présente analyse n'applique que des changements d'ordre démographique. Ne sont nullement retenus l'ajout de nouvelles technologies, l'arrivée de nouveaux médicaments ou la meilleure rémunération attendue par le personnel de la santé.

Et peu d'économies en éducation

en contrepartie, une population plus vieille impliquerait, théoriquement, moins de dépenses en éducation. Toutefois, il faut mentionner qu'il est loin d'être évident que les économies potentielles en éducation liées à des effectifs scolaires plus faibles se matérialiseront. Deux éléments justifient cette remarque.

Premièrement, plusieurs disent que c'est dans l'économie du savoir que le Québec doit investir pour faire face à la mondialisation. Cela nécessite une main-d'œuvre qualifiée. Deuxièmement, certains coûts fixes, comme l'entretien et le chauffage

des immeubles scolaires, ne diminuent guère, même lorsqu'ils ne sont pas remplis à pleine capacité.

En conservant les dépenses en éducation actuelles par groupe d'âge et en appliquant la pyramide des âges de 2031, [...] le budget de l'éducation se serait élevé à 9,6 milliards au lieu de 11,1 milliards [en 2004]. Les 1,5 milliard de dollars en dépenses en éducation représenteraient une économie de 13,5 %, entièrement liée au vieillissement de la population. Avec la pyramide de 2051, la diminution serait encore plus marquée avec 2,6 milliards de plus.

La logique est la même pour les coûts des services de garde. L'évolution des coûts futurs est basée sur la somme de 1,4 milliard que le gouvernement du Québec a allouée en 2004 aux services de garde, elle-même divisée par la population du Québec âgée de zéro à quatre ans. En utilisant ce coût par enfant d'âge préscolaire en 2004 et en appliquant la pyramide des âges de 2031, l'économie se serait élevée à 100 millions en 2004. Avec la pyramide de 2051, l'économie se serait élevée à 174 millions.

Du côté des autres dépenses, même si leur coût n'est pas lié au vieillissement démographique, il fluctue néanmoins dans le temps. Bien sûr, certains de ces postes peuvent faire l'objet de compressions. Toutefois, d'autres sont appelés à prendre de l'importance au cours des années: pensons notamment à l'environnement et au développement durable. En conséquence, les autres dépenses demeurent inchangées par habitant. [...]

Ajustements possibles
mais considérables

Globalement, on aurait observé un manque à gagner en 2004 de 11,6 milliards avec la pyramide des âges qu'on aura dans 25 ans et de 15,2 milliards avec la pyramide des âges de 2051. Mis en proportion du budget global de 2004, le manque à gagner équivaut à 21,5 % en appliquant la pyramide des âges de 2031 et grimpe jusqu'à 28,1 % avec celle de 2051.

Heureusement, cet exercice ne tient pas compte des adaptations possibles de l'économie québécoise. Dans ce contexte, il est permis d'espérer que les effets du choc démographique seront moins grands, notam-

ment si la productivité des entreprises s'accroît et si le taux d'activité des travailleurs augmente pour tous les groupes d'âge, y compris les 55 ans et plus.

Quoi qu'il en soit, ces sommes sont considérables. Pour avoir un aperçu de leur ampleur, elles peuvent être illustrées de deux manières: d'abord, le manque à gagner est entièrement comblé par une diminution des autres dépenses; ensuite, le manque à gagner est entièrement comblé par une hausse des impôts.

Si, en 2004, les autres dépenses avaient été diminuées de 11,6 milliards pour équilibrer le budget lié à l'application de la pyramide des âges de 2031 aux structures de recettes et de dépenses de 2004, l'élimination de la totalité des autres dépenses gouvernementales (affaires municipales, agriculture, culture, développement économique, environnement, famille, immigration, justice, relations internationales, ressources naturelles, sécurité publique, tourisme, transport et travail) n'aurait pas suffi pour garder intacts les budgets de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale.

Si, au lieu de couper dans les dépenses, on avait choisi d'absorber les 11,6 milliards liés à l'application de la pyramide des âges de 2031 aux structures de recettes et de dépenses de 2004 par une hausse de la fiscalité, doubler le taux de la TVQ de 7,5 % à 15 % n'aurait pas été suffisant. Pour parvenir à augmenter suffisamment les recettes fiscales, il aurait aussi fallu, en plus de doubler la TVQ, doubler les taxes sur l'essence, sur les boissons alcoolisées et sur le tabac.

Bien évidemment, ces deux illustrations ne sont guère plausibles, mais elles ont pour seul objectif de montrer toute l'ampleur du défi qui attend le Québec avec le vieillissement de la population projeté en conservant les structures de revenus et de dépenses actuelles.

* Extrait de l'ouvrage *Agir maintenant pour le Québec de demain - Des réflexions pour passer des manifestes aux actes (PUL, 2006)*, paru cette semaine, auquel ont collaboré Mario Albert, Pierre Beaulieu, Josée Boileau, Claude Castonguay, Bernard Elie, Joseph Facal, Pierre Fortin, Marcelin Joannis, Nicolas Marceau, Alain Noël et Pierre Paquette, sous la direction de Luc Godbout.

Un an après son adoption

Pour une loi de mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

DANIEL TURP

Vice-président de la Commission de la culture
et porte-parole de l'opposition officielle
en matière de culture et de communications

MARIE MALAVOY

Porte-parole de l'opposition officielle
en matière de relations internationales,
de francophonie et de diversité culturelle

Il y a un an, jour pour jour, la Conférence générale de l'UNESCO adoptait, à 148 voix contre deux, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, laquelle entrera en vigueur après que 30 États l'aient ratifiée.

À ce jour, 13 États ont déposé leurs instruments de ratification, dont le Canada, pendant que huit autres ont mené à terme leurs processus de ratification selon leur droit national. Enfin, un même processus est en cours dans plusieurs autres pays, ce qui nous laisse croire que la convention pourrait entrer en vigueur avant la prochaine Conférence générale de l'UNESCO, prévue pour octobre 2007.

Le Québec a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de cette convention. Son avènement résulte d'une initiative du gouvernement du Québec, qui fut le premier à promouvoir l'adoption d'un instrument international contraignant en matière de diversité culturelle et qui se coalisa notamment avec la France pour plaider la cause de la diversité culturelle dans divers forums internationaux, notamment dans le cadre de la Francophonie.

La Coalition internationale pour la diversité cul-

relle, dont le siège se trouve à Québec et dont les principaux animateurs sont également québécois, a également participé activement à l'élaboration de la convention et contribué à son adoption par son démarchage auprès des gouvernements des États membres de l'UNESCO.

Après avoir effectué un suivi de la négociation au moyen d'un mandat d'initiative de sa Commission de la culture, l'Assemblée nationale du Québec a par ailleurs été le premier parlement national à approuver la convention.

Faire appliquer les dispositions

Si le Québec a assumé une importante responsabilité dans l'émergence de la convention et doit participer à l'effort visant à susciter le plus grand nombre de ratifications, il doit aujourd'hui veiller à sa mise en œuvre et assurer l'application de ses dispositions sur son territoire. À cette fin, il doit non seulement adopter des mesures visant à protéger et à promouvoir sa propre culture nationale mais également s'efforcer, comme le prévoit la convention, de créer un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux à avoir accès aux diverses expressions culturelles provenant de son territoire ainsi que des autres pays du monde.

La convention prévoit de même qu'il doit favoriser et développer la compréhension de l'importance de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles, notamment au moyen de programmes d'éducation et de sensibilisation accrue du public.

Le Québec doit également s'employer à renforcer sa coopération bilatérale, régionale et internationale afin de créer les conditions propices à la promotion de

la diversité des expressions culturelles et s'engager de même à favoriser la coopération pour le développement en adoptant des mesures visant notamment le renforcement des industries culturelles des pays en développement par l'octroi d'une aide publique au développement, y compris une assistance technique destinée à stimuler et à soutenir la créativité.

Devant l'étendue de ses obligations et pour s'acquitter adéquatement de celles-ci, l'adoption d'une loi de mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles constituerait un geste audacieux démontrant la volonté du Québec de donner véritablement suite à ses engagements.

Cette loi viserait à offrir, d'une manière appropriée, des occasions aux activités, biens et services culturels nationaux de trouver leur place parmi l'ensemble des activités, biens et services culturels disponibles sur le territoire du Québec pour ce qui est de leur création, production, diffusion, distribution et jouissance, y compris les mesures relatives à la langue utilisée pour lesdits biens, services et activités.

Elle prévoirait en outre que les institutions nationales et les sociétés d'État, notamment le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), doivent protéger et promouvoir, par leurs activités et leurs programmes de soutien, la diversité des expressions culturelles.

Cette loi devrait également comporter des dispositions demandant aux institutions, et notamment aux institutions d'enseignement, d'établir des programmes d'éducation et de sensibilisation accrue du public à la diversité des expressions culturelles. Une telle loi pourrait contenir un grand volet international et confier au

gouvernement la responsabilité de conclure une nouvelle génération d'ententes de coopération et de développement pour la diversité des expressions culturelles.

Mais tout n'y serait pas...

Dans le contexte fédératif canadien, les dispositions d'une telle loi ne pourront toutefois pas s'appliquer à l'ensemble des matières et des institutions, qu'il s'agisse du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle ou des institutions de radiodiffusion et de télédiffusion.

L'accession du Québec à la souveraineté sera l'occasion non seulement pour le gouvernement de réitérer l'engagement du Québec à l'égard de la Convention de l'UNESCO mais également pour son parlement d'étendre la portée de sa loi de mise en œuvre à toutes les matières et à toutes les institutions du Québec susceptibles de contribuer à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.

En adoptant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles le 20 octobre 2005, l'UNESCO a démontré qu'elle était soucieuse, comme son acte constitutif l'y enjoint, d'assurer l'indépendance, l'intégrité et la fécondité de sa culture.

Après avoir joué un rôle clef dans l'élaboration de la convention, il appartient aujourd'hui au Québec de donner à nouveau l'exemple et de faire d'autres gestes pionniers pour protéger et promouvoir non seulement sa culture nationale mais également les autres cultures du monde. Par ses décideurs et ses créateurs, par leurs politiques et leurs œuvres, le Québec assurera aussi le respect de la diversité culturelle et participera à l'enrichissement du patrimoine culturel de l'humanité.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation), Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Mylen (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Monger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communisme Internet), Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture), Pauline Gravel (science), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Prévost (responsable des pages thématiques), Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relateurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relateurs surnuméraires), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle: Michel Bélair (diplomate et cabinet Culture), Julie Carpentier (journaliste), Paul Bennett (journaliste cabinet affaires culturelles et culturelles du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (éditorialiste), Caroline Montpetit (Général), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Dayon (surnuméraire), à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reay (journaliste), Philippe Papineau (surnuméraire), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires), à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (journaliste international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), à l'information politique: Hélène Buzzetti, Hélène Buzetti, Marion Corbier et Alex Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Marylène Hamelin (secrétaires à la rédaction), Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (commissaires), à la documentation: Gilles Paré (directeur), Marion Derome, Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jean de Billy, Jean-François Bousé, Marlene Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Annette Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Ropelle, Micheline Riard, Nadia Sebel, Mélanie Sirois (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zémalis, Olivier Zaida, INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur de la promotion et de la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par intérim), Marion Blanchette, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Parry, Ghislaine Lefebvre, Claudette Beliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

abandonnés. D'ailleurs, le mot «Kyoto» n'est pas mentionné une seule fois dans les documents présentés hier.

Dans les faits, la Loi canadienne sur la qualité de l'air accorde peu de nouveaux pouvoirs au gouvernement et ne fait que modifier trois lois existantes, dont la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). La loi permet néanmoins au gouvernement d'occuper un vaste terrain pour réglementer le rejet dans l'air des polluants et des GES, mais il est impossible de savoir dès maintenant avec quel sérieux Ottawa a l'intention de s'attaquer aux émissions, puisque des consultations de quatre ans sont prévues avec les provinces et les industries.

A court terme, soit d'ici 12 mois, quelques mesures viendront tout de même réduire les émissions de polluants atmosphériques qui causent le smog. Des règlements seront décrétés pour serrer la vis aux motocyclistes, aux tracteurs, aux moteurs hors-bord, aux motoneiges et aux motomarines, entre autres. Chaque catégorie aura sa cible de réduction, qui variera de 51 à 72 % d'ici 2025, selon les chiffres fournis hier au Devoir par Environnement Canada. Ces types de véhicule représentent toutefois une fraction du problème.

Pour le reste, il faudra attendre la fin de l'année 2010. Les consultations auront alors permis d'élaborer des règlements qui contraindront les émetteurs de polluants atmosphériques qui causent le smog à réduire leurs rejets de substances toxiques. C'est d'ailleurs en 2011 que le secteur automobile se verra imposer de nouvelles normes d'émissions. Les objectifs obligatoires pour l'industrie de l'auto seront toutefois inspirés des normes volontaires en vigueur actuellement et ne ressembleront donc en rien aux mesures sévères imposées par la Californie.

Les secteurs industriels visés par les règlements de 2010 sur le smog sont: les centrales thermiques, l'industrie pétrolière et gazière, les fonderies de métaux de base (fer, acier, ciment), les producteurs forestiers et les producteurs de produits chimiques. Ces industries sont responsables de 52 % des rejets de polluants atmosphériques. Des réductions absolues et obligatoires de leurs émissions seront donc imposées dans quatre ans.

Ce qui ne sera pas le cas des émissions de gaz à effet de serre, pourtant parfois émis par les mêmes industries dont les polluants causent le smog (centrales thermiques et transports, entre autres). Du-

rant la période 2010-15, les entreprises qui émettent des GES devront se conformer à des cibles de réduction basées sur l'intensité des émissions. Cette approche, qui sera balisée seulement après les consultations, ne prend pas en compte la réduction totale des émissions mais seulement la réduction par unité de production. Les efforts d'une usine pour émettre moins de GES seront donc reconnus même si sa production totale a augmenté et même si cela signifie qu'elle émet, en réalité, plus de GES qu'auparavant. La ministre de l'Environnement, Rona Ambrose, a déjà reconnu que ce système permettrait dans les faits une augmentation des rejets de GES qui causent le réchauffement de la planète.

Il faudra attendre la période 2020-25 avant de voir une réduction dite «absolue» des émissions de GES, à l'image des principes qu'on retrouve dans le protocole de Kyoto. Si les fonctionnaires d'Environnement Canada ont voulu se faire rassurants hier en expliquant que cette période plafonnera les émissions de GES émis au Canada grâce à des règlements sévères, les documents remis aux journalistes ne sont pas aussi limpides. Ainsi, dans l'avis d'intention, on peut lire que «les projets de règlements pourront comprendre des objectifs à court [2010-15] et moyen terme [2020-25]». Le document utilise le conditionnel.

Un peu plus loin, on lit que le gouvernement espère que son parcours aura été «suffisamment ambitieux pour tendre vers des réductions absolues des émissions et, ce faisant, [pourrait] supporter la mise en place d'un plafond déterminé des émissions durant cette période». En résumé, tout dépendra de l'allure des émissions en 2020. Si la situation va mal, Ottawa pourrait donc ne pas imposer de réduction absolue, même durant cette période.

De plus, le gouvernement se fixe un objectif à très long terme. En 2050, soit dans 44 ans, Ottawa désire avoir réduit ses émissions de GES de 45 % à 65 % par rapport au niveau de 2003. Le gouvernement conservateur prend l'année 2003 comme référence, alors que Kyoto utilise 1990. Puisque le Canada a vu ses émissions de GES augmenter de 27 % depuis 1990, l'effort exigé est donc moins important en utilisant l'année 2003. En suivant la logique conservatrice, mais en prenant l'année 1990 de Kyoto comme point de référence, le Canada aura réduit de 31 à 56 % ses émissions de GES en 2050.

Le projet de loi nous apprend aussi que le gouvernement ne ferme pas la porte à la création d'un marché du climat, contrairement aux propos tenus par la ministre devant un comité parlementaire il y a deux semaines. Un système d'échange de crédits d'émission, comme en Europe, fera partie de la réflexion à venir, souligne le document. Encore là,

rien ne semble toutefois prévu avant 2020.

En conférence de presse, la ministre Rona Ambrose a livré un discours musclé qui contrastait avec les mesures concrètes du projet de loi. Elle a défendu sa politique en soutenant qu'elle allait «permettre de faire ce qui doit être fait». «Nous allons poser des actions concrètes pour réduire la pollution. Le temps des mesures volontaires est révolu. [...] Le temps pour l'industrie de payer les factures est arrivé», a-t-elle affirmé.

Selon la ministre, les nouveaux délais sont nécessaires pour permettre une transformation en profondeur de l'économie canadienne. «Il faut permettre aux nouvelles technologies de se développer. On parle de transformer la façon de produire des entreprises. Il faut du temps et des investissements pour ça.»

Le projet de loi déposé hier risque toutefois de ne pas atteindre l'objectif politique souhaité par les conservateurs, qui veulent se présenter comme un «exemple» à suivre en matière d'environnement. C'est que la réaction des partis d'opposition, mais aussi des groupes écologistes, a été virulente hier.

Il s'agit d'une «coquille vide» a lancé le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, lors d'une période de questions largement dominée par le projet de loi conservateur. «C'est un projet de loi inacceptable bâti pour les pétrolières», a renchéri le critique du parti, Bernard Bigras. Le Bloc n'a d'ailleurs pas l'intention de voter en faveur de la loi.

Les libéraux ont eux aussi déjà décidé de s'opposer au projet de loi, tout comme le NPD, ce qui risque d'entraîner sa mort s'il n'est pas modifié avant d'être soumis au vote. Le député libéral Pablo Rodriguez a d'ailleurs vertement critiqué la ministre aux Communes. «Je me demande quel âge aura la ministre en 2050. D'ici là, que restera-t-il des glaciers dans le Grand Nord? Combien de terres ne seront plus cultivables? Combien de villes côtières auront été inondées? Combien de gens seront morts des conséquences directes ou indirectes des changements climatiques?», a-t-il martelé. Le NPD, lui, qualifie de «dangereux» une approche aussi molle contre les changements climatiques.

«C'est officiellement la fin de Kyoto au Canada et c'est troublant, à de son côté affirmé Matthew Bramley, de l'Institut Pembina. C'est une gifle aux grandes institutions scientifiques qui réclament des actions immédiates et urgentes pour lutter contre le réchauffement de la planète.»

La ministre Ambrose s'est défendue d'abandonner Kyoto, même si elle juge «irréaliste» l'atteinte de ses objectifs. «Nous allons continuer de travailler avec la communauté internationale», a-t-elle dit.

Le Devoir

ÉCOLE

SUITE DE LA PAGE 1

recupérer ces enfants que nous perdons, nous aimons le faire.»

Depuis 1977, la loi 101 balise en effet l'accès au réseau scolaire de langue anglaise: en vertu de la Charte de la langue française, seuls les enfants dont les parents ont reçu un enseignement en anglais au Canada peuvent fréquenter l'école anglaise. Le réseau scolaire anglais québécois compte 115 000 élèves ainsi que 350 écoles et centres d'éducation des adultes regroupés dans neuf commissions scolaires.

«Il y a certainement quelque chose qui ne marche pas quand vous avez un nombre d'enfants qui peuvent fréquenter l'école en anglais mais qui n'y vont pas», a plaidé hier le président du conseil consultatif, Alex K. Paterson, avocat au sein de la firme Borden Ladner Gervais. «Je pense qu'il y aura certainement quelques réfractaires au changement et des gens à travers la province qui ne sauteront pas de joie, mais je crois que nous sommes prêts à changer les choses. Il faut rapprocher les deux communautés.»

Le conseil consultatif soumet plusieurs idées pour ranimer le réseau d'écoles, qui a eu droit à son lot de fermetures d'établissements ces dernières années, particulièrement dans l'île de Montréal. Pour répondre aux besoins des parents anglophones, qui souhaitent une éducation en français de qualité, le conseil suggère des «programmes bilingues et biculturels» afin que «le réseau d'écoles publiques anglophones soit considéré comme le meilleur véhicule, en tant que

premier choix, pour orienter nos enfants vers un avenir bilingue et biculturel au Québec».

Ce groupe où siègent quelques francophones, dont Robert Bisailon, ex-sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, Michèle Thibodeau DeGuire, p.-d.g. de Centraide du Grand Montréal, et l'homme d'affaires Pierre Lortie, propose aussi de tisser des partenariats avec la communauté francophone. «Le Conseil n'énonce pas de points de vue sur la Charte de la langue française [...]. Cependant, nous soulignons qu'il existe de nouvelles possibilités de faire cause commune avec la majorité francophone du Québec et nous invitons l'ACSAQ et ses commissions scolaires membres à explorer et à exploiter ces possibilités.»

Les échanges linguistiques et culturels entre écoles des deux groupes linguistiques, de même que des «échanges ou prêts de service d'enseignants», figurent au nombre des recommandations. La création de programmes parascolaires d'échange ainsi que des activités sportives, récréatives et culturelles conjointes avec le réseau français sont également suggérées. Des cours d'été en anglais accessibles à tous ainsi que des classes d'anglais langue seconde sont aussi proposés.

Le conseil consultatif mise sur des cas québécois de cohabitation entre francophones et anglophones, qui se font dans le plus grand respect des lois. Ainsi, dans les Cantons-de-l'Est, l'école primaire Sutton - Sutton Elementary School abrite un directeur et deux responsables destinés l'un au volet français, l'autre au volet anglais. Malgré des enseignements distincts, les deux écoles partagent un grand nombre de services, des programmes sportifs au service de garde en passant par la bibliothèque.

«Vous avez des commissions scolaires qui font des

échanges avec la Chine mais elles ne le feraient pas avec la petite école du coin sous prétexte qu'ils sont francophones et eux anglophones? Ça n'a pas tellement de sens», a déploré Pierre Lortie hier. «Nous n'avons pas voulu toucher à la législation, mais nous proposons des idées qui s'insèrent dans le cadre juridique que nous avons. La société québécoise est prête pour un changement.»

Marcus Tabachnik se réjouissait d'ailleurs hier du fait que ces idées audacieuses proviennent d'un conseil «représentatif de la société». «Un groupe issu de la société nous dit que c'est faisable, que nous sommes prêts à changer la culture», a-t-il affirmé. «Il y a une loi, c'est vrai, mais si la population fait des demandes, peut-être qu'il faut l'écouter.»

Le président de l'ACSAQ table sur le fait que, selon un sondage récent, 90 % des «parents francophones veulent que leurs enfants apprennent l'anglais». Ce souhait, soutenu par le fait que le gouvernement du Québec a introduit depuis septembre dernier l'enseignement de l'anglais à compter de la première année, fait dire au représentant du réseau scolaire anglais que «la population est prête pour un changement. Je crois que nous sommes peut-être devant un moment historique», a-t-il ajouté hier.

L'ACSAQ doit prendre connaissance de ce rapport d'ici une semaine et confier à un comité de travail restreint le soin de produire un plan d'action d'ici la fin de décembre. D'ici là, le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec — le pendant français de l'ACSAQ — sera invité à une lecture attentive. «Nous souhaitons aussi rencontrer le ministre [de l'Éducation, Jean-Marc Fournier] pour en discuter», a ajouté M. Tabachnik.

Le Devoir

COQ

SUITE DE LA PAGE 1

notre congrès, qu'il ne s'est pas encore fait une idée [sur la réforme de la péréquation]. Il est mieux de s'en faire une, je vous le dis. Sinon, quand les résultats des élections fédérales tomberont à Terre-Neuve-et-Labrador, [...] ce sera un gros zéro pour les conservateurs s'ils n'ont pas respecté leur promesse», a-t-il lancé samedi soir devant ses militants réunis en congrès.

Danny Williams n'a jamais fait dans la dentelle. Il s'indigne rapidement s'il a l'impression qu'on essaie de flouer sa province. C'est ce qui s'est produit lors d'une rencontre avec le premier ministre fédéral Stephen Harper. Ce dernier lui a assuré qu'Ottawa ne toucherait pas à l'Accord Atlantique, une entente conclue en janvier 2005 qui cède à la province les revenus du pétrole extracôtier sans pour autant affecter ses paiements de péréquation. Mais M. Harper n'a pu garantir à M. Williams que la réforme de la formule de péréquation, elle, serait sans effet négatif sur Terre-Neuve.

Or, le 4 janvier dernier, en pleine campagne électorale, Stephen Harper s'était engagé par écrit à faire en sorte qu'aucune province ne soit négativement affectée par la future réforme de la péréquation. De plus, il avait écrit qu'il retirerait du calcul de la péréquation les revenus en provenance des ressources non renouvelables. Le ministre fédéral des Pêches, Loyola Hearn, répète que l'Accord Atlantique est «inscrit dans la pierre» et qu'il n'est pas question d'y toucher. Mais les discussions sur la péréquation continuent, comme l'a encore confirmé au Devoir hier le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty.

Le programme de péréquation vise à redistribuer la richesse entre les provinces. Pour y arriver, Ottawa calcule la capacité fiscale des provinces, c'est-à-dire leur capacité de lever des taxes, qu'elles s'en prévalent ou non. Ottawa fait la moyenne chaque année de cette capacité par habitant. Les provinces qui ont une capacité inférieure

à la moyenne reçoivent la différence du fédéral. Celles qui sont au-dessus de cette moyenne ne reçoivent rien. Ce programme est un peu sens dessus dessous depuis l'automne 2005. C'est pour cette raison que tout le monde parle de réforme. Mais les intérêts des provinces varient et elles n'arrivent pas à s'entendre.

Sans consensus provincial, le gouvernement fédéral a les coudées franches, mais un rapport fédéral, rendu public en mai, a semé l'inquiétude parmi les provinces, surtout qu'Ottawa ne l'a pas désavoué. Ce rapport O'Brien recommande que la moitié des revenus en provenance des ressources non renouvelables soient inclus dans le calcul. Il suggère aussi d'imposer un plafond aux paiements de péréquation afin que la capacité fiscale d'une province aïdée ne dépasse pas celle de la moins riche des provinces riches. En vertu de cette formule, Terre-Neuve perdrait 105 millions en 2007-08. Elle serait la seule à y perdre, alors que le Québec récolterait 653 millions de plus.

«Si on examine le libellé de l'Accord Atlantique de 2005, on constate qu'il prévoit que les revenus pétroliers extracôtiers n'affectent pas les paiements de péréquation. La péréquation versée est équivalente à ce qu'elle serait si la province n'avait pas ces revenus. On en déduit qu'il n'y a pas de plafond», explique l'économiste Jim Feehan, de l'université Memorial, à St. John's. Le rapport O'Brien, par contre, insiste pour qu'aucune province aïdée ne se retrouve avec une capacité fiscale supérieure à la moins riche des provinces riches, poursuit-il. Or, en vertu de l'Accord Atlantique, il est possible que cela se produise pour Terre-Neuve si les revenus pétroliers augmentent de façon importante. «On est devant un dilemme», note M. Feehan. Surtout les conservateurs fédéraux, qui rêvent d'une majorité et ne peuvent se permettre de perdre un seul siège. Ils en détiennent trois à Terre-Neuve comparativement à quatre pour les libéraux.

De l'avis de Jim Feehan, le premier ministre terre-neuvien fait seulement preuve de «vigilance». David Close, politologue à la même université, pense que Danny Williams est simplement fidèle à la tradition po-

litique de la province et à son style personnel. Il est bagarreur et aime casser du sucre sur le dos du fédéral. «Il reflète bien et partage le sentiment populaire très fort à Terre-Neuve voulant que nous soyons les éternels perdants de la Confédération. Pour les gens, Danny les défend.» Et les Terre-Neuviens l'adorent, comme le prouve son niveau de popularité, qui oscille autour de 70 %.

Cette façon de faire lui a rapporté gros à une occasion. À l'automne 2004, il a claqué la porte d'une conférence des premiers ministres, à Ottawa, parce que son homologue fédéral Paul Martin hésitait à honorer sa promesse faite durant la campagne électorale de juin 2004 de conclure ce qui allait devenir l'Accord Atlantique. «Notre fierté ne peut être achetée», avait-il lancé, pour se voir accueilli en héros dans sa capitale. Il a fait retirer tous les drapeaux canadiens flottant sur les édifices publics de la province mais a fini par avoir gain de cause. En janvier 2005, l'Accord Atlantique était signé avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse.

Danny Williams a eu moins de succès avec un consortium pétrolier qui voulait exploiter le site Hebron, au large de Terre-Neuve. Les compagnies voulaient des crédits fiscaux totalisant 500 millions. M. Williams voulait au contraire des redevances plus élevées, et même une participation de 4,9 % dans le projet. Le consortium, mené par Exxon et Chevron, a tourné les talons et la province s'est retrouvée les mains vides. Stephen Harper refuse aussi de plier devant M. Williams, qui voudrait imposer rétroactivement aux compagnies pétrolières une échéance pour l'exploitation de leurs droits pétroliers.

L'homme domine tout de même la scène politique provinciale. Il contrôle 35 des 48 sièges à l'Assemblée législative et on se demande s'il ne balaiera pas tout lors des élections d'octobre 2007. Les conservateurs fédéraux le savent incontestablement. Mais l'expérience de Paul Martin leur a aussi montré le risque qu'il y a à céder à son intimidation. On savait que la péréquation représentait un terrain miné, Danny Williams l'a piégé un peu plus par Stephen Harper.

Le Devoir

COVOITURAGE

SUITE DE LA PAGE 1

d'environ 779 millions par année, selon les calculs du ministère des Transports (MTQ).

«S'il y a trois personnes dans une automobile stationnée sur l'autoroute en train de refaire leur maquillage, on n'est pas plus avancés», illustre André Lavallée, qui compte faire du covoiturage une des mesures maîtresses du plan de transport qui devrait être lancé au printemps prochain. On y proposera également des mesures pour faciliter la vie des piétons, favoriser le cyclisme, développer les transports en commun et encadrer le transport routier.

Encore à l'état de projet, l'idée d'ouvrir des voies réservées au covoiturage reçoit un accueil très favorable dans l'ouest de l'île. «C'est unanime», lance le maire de Beaconsfield, Bob Benedetti. Les transports en commun ne sont pas formidables chez nous et il faut diminuer le nombre d'autos», fait-il valoir, en soulignant que la congestion est maintenant très sérieuse dans les deux sens, tout au long de la journée.

Étude de faisabilité

L'idée fait son chemin à Québec, qui est responsable du réseau autoroutier. Le MTQ enclenche d'ailleurs ces jours-ci une étude avec l'Agence métropolitaine de transports pour évaluer la faisabilité du projet. «Nous sommes en processus d'appel d'offres [pour sélectionner une firme]», explique le président de l'Agence métropolitaine de transports, Joël Gauthier. L'étude, qui devrait coûter environ 300 000 \$, recensera les mesures mises en avant ailleurs dans le monde, notamment dans certains États américains qui connaissent des conditions climatiques semblables à celles du Québec, tels l'Illinois et le Minnesota.

Au-delà de cette recension, la firme sélectionnée étudiera la faisabilité technique du projet, tentera de déterminer quels tronçons se prêtent bien à des voies réservées ainsi que le potentiel d'utilisation. On analysera notamment la possibilité d'aménager des stationnements incitatifs pour les covoitureurs.

Déjà, on note à l'AMT qu'il pourrait être assez simple d'aménager des voies réservées sur la 40 dans l'ouest de l'île, où la chaussée a récemment été élargie. «À vue de nez, dans l'emprise de l'autoroute 15, il y a beaucoup de terrains résiduels du ministère des Transports qui pourraient être utilisés pour permettre l'ajout d'une voie réservée au transport collectif et au covoiturage», ajoute M. Gauthier.

L'ouverture éventuelle d'un terminus d'autobus à Sainte-Julie pourrait aussi servir de «tête de pont» pour l'aménagement d'une voie réservée sur l'autoroute 20, poursuit M. Gauthier.

Le président de l'AMT souligne que là où des voies réservées ont été ouvertes, elles ont réussi à modifier les comportements des automobilistes. Par exemple, sur l'autoroute 25 entre Terrebonne et Laval, une voie réservée est empruntée quotidiennement par 2800 véhicules, alors que seulement 250 véhicules l'utilisaient au moment de son ouverture en 2003.

Le réseau des voies réservées — dont certaines sont destinées seulement aux autobus — est en croissance: 55 km se sont ajoutés depuis 1996, pour un total d'environ 90 km.

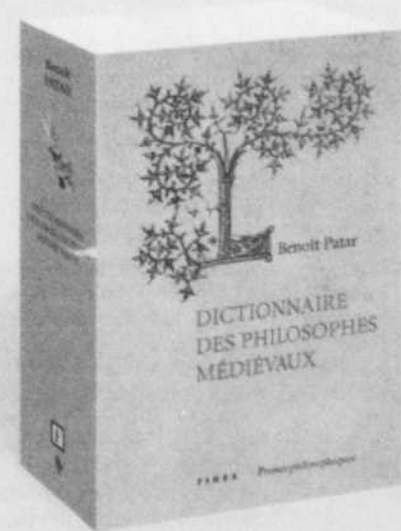
Ce n'est pas nouveau qu'on évoque l'idée de favoriser le covoiturage. En 1993, on avait élaboré des scénarios concrets de voies réservées. Mais la solution n'a pas été mise en avant à grande échelle. En 1997, une tentative de voie réservée sur l'autoroute 13 avait d'ailleurs échoué lamentablement; on l'avait fermée après seulement 48 heures. «On a cheminé beaucoup depuis 1997. La sensibilisation du public aux effets de l'auto, notamment sur la qualité de l'air, est beaucoup plus grande. Dans la mesure où l'information se fait en amont, je suis confiant qu'il y aurait une bonne réceptivité», fait valoir le président de l'AMT, Joël Gauthier.

Également convaincu que les citoyens sont aujourd'hui plus soucieux de l'environnement, André Lavallée croit que le succès d'un tel projet dépend de la volonté politique et il entend s'atteler à convaincre le gouvernement du Québec. «Il ne faut pas être frileux», lance-t-il.

Le Devoir

Une très bonne synthèse...

- Michel Onfray, Le christianisme hédoniste



Benoît Patar
Dictionnaire des philosophes médiévaux
Édition refondue et augmentée

868 pages • 79,95 \$
Fides • Presses philosophiques



LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir publie, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les profils ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par l'imprimerie Québecor St-Jean, 880, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de l'imprimerie Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.